

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

JEUNESSE ET SPORTS

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jacques Blanc,
Alain Ferry,
Jean-Marie Geveaux,
Georges Hage,
Jean-Claude Beauchaud,
Charles Ehrmann,
Pierre Mazeaud,

Mme Frédérique Bredin.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

Réponse de M. le ministre à la **question** de M. Didier Bariani.

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

Réponses (*suite*) de M. le ministre aux **questions** de MM. Gérard Voisin, Gratién Ferrari, Alain Madalle, Denis Merville, Christian Vanneste.

Mme le président.

Réponses (*suite*) de M. le ministre aux **questions** de MM. Aloys Geoffroy, Edouard Landrain, Jean-Claude Warsmann, Michel Inchauspé, Patrice Martin-Lalande.

Etat B

TITRE III. – Adoption (p. 22).

TITRE IV (p. 22) Amendement n° 206 de Glavany : MM. Jean-Claude Beauchaud, Michel Inchauspé, vice-président de la commission des finances ; le ministre. – Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

TITRES V ET VI. – Adoption (p. 23).

M. le ministre.

2. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 23).

3. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 24).

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la police.

M. Francis Delattre, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la sécurité.

M. Alain Marsaud, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la sécurité civile

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les collectivités locales.

M. Paul-Louis Tenaillon, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les collectivités locales.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Fin de la mission d'un député** (p. 33).

5. **Ordre du jour** (p. 33).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président**

Mme le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

JEUNESSE ET SPORTS

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Arthur Dehaine, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Madame le président, monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, mes chers collègues, je ne serai pas très long. Pourquoi expliquer au ministre un budget qu'il connaît par cœur, l'expliquer à ses collaborateurs qui le connaissent aussi bien et aux quelques collègues présents, qui le connaissent également parfaitement ? Mais je ferai mon devoir de rapporteur.

Le projet de budget de la jeunesse et des sports s'inscrit, comme les autres budgets, dans l'orientation générale de maîtrise des dépenses publiques voulue à juste titre par le Gouvernement. Celle-ci s'impose. Pourtant, grâce aux crédits inscrits sur les comptes spéciaux du Trésor dont dispose également le ministère, ce projet de budget permet de financer les priorités, toutes les priorités, sans peser trop lourdement sur les actions les plus traditionnelles du ministère.

De manière plus précise, les crédits du ministère de la jeunesse et des sports, qui étaient de 2 997 millions de francs dans la loi de finances initiale de 1996, s'établissent à 2 929 millions de francs dans le projet de budget pour 1997. Ils baissent donc de 2,3 %. Toutefois, par rapport au projet de budget pour 1996, c'est-à-dire avant la discussion budgétaire de l'an passé qui avait conduit à accroître les crédits de 64,2 millions de francs, cette baisse est quasiment annulée, puisqu'elle se réduit à 4,2 millions de francs.

Les crédits d'engagement s'élèvent à 40,8 millions de francs d'autorisations de programme.

Dans une première approche, la réduction des crédits du budget de la jeunesse et des sports affecte plus particulièrement deux postes.

Premièrement, les subventions d'investissements accordées par l'Etat passent de 54 à 5,3 millions de francs. Mais rassurez-vous, mes chers collègues : traditionnellement, ces dotations se voient sensiblement accrues au fil de la discussion budgétaire. L'an passé, les moyens nouveaux ainsi ouverts se sont élevés à 39,2 millions de francs.

Deuxièmement, les crédits d'intervention du titre IV, d'un montant total de 1 096 millions de francs, subissent une diminution de 35,6 millions de francs, soit 3,1 %. Cette baisse, certes incontestable, est cependant compensée par la hausse des recettes arrêtées pour le FNDS. Plus précisément, les prévisions de recettes du FNDS gagnent 30 millions de francs en 1997 par rapport aux 820 millions de francs inscrits en 1996, et atteignent ainsi 850 millions de francs, grâce à la bonne tenue des enjeux collectés par la Française des jeux. Les recettes du FNDVA, le fonds national pour le développement de la vie associative, demeurent pour leur part stables, à 24 millions de francs.

Globalement, le niveau des moyens d'intervention du ministère, hors dépenses d'investissement, c'est-à-dire le titre IV du budget, et les dépenses ordinaires du FNDS et FNDVA, est en augmentation, puisqu'il atteint 1 787 millions de francs en 1997, contre 1 779 millions de francs en 1996. Vous voyez donc, mes chers collègues, qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Les moyens des services bénéficient d'une hausse de 19 millions de francs, soit 1,1 % de plus par rapport à la loi de finances initiale pour 1996. Il est vrai que celle-ci constituait un étiage et qu'il paraît difficile de ne pas redonner un peu de souplesse budgétaire aux services, auxquels sont par ailleurs demandés des efforts de rigueur et de dynamisme.

En ce qui concerne l'action du ministère à proprement parler, je soulignerai les trois points qui me paraissent les plus importants et qui sont autant de priorités fixées au ministre dans sa lettre de mission du 6 juin 1995.

Première priorité, l'aménagement des rythmes scolaires. Ce programme d'action vise à dégager les après-midi pour les activités dites de la « sensibilité », et à rechercher l'égalité des chances pour les jeunes. 40 millions de francs de mesures nouvelles seront ouverts à cet effet l'an prochain, après un effort de 20 millions de francs consenti en 1996. Ces crédits permettront d'accroître le nombre de sites pilotes, financés à hauteur de 30 % par l'Etat, mettant en œuvre des programmes expérimentaux sur la base d'une semaine de cinq jours, avec des activités complémentaires en dehors des horaires scolaires et la réduction de la durée des vacances. Ainsi, 100 000 enfants de plus pourront bénéficier en 1997 de l'extension de ce programme, soit le double de cette année. Le ministère bénéficiera globalement, l'an prochain, de 267 millions de francs – au lieu de 227 millions de francs en 1996 –

pour poursuivre et élargir l'action qu'il conduit depuis longtemps en la matière. Après de longues années d'étiollement, jusqu'en 1995, le ministre, et plus généralement le Gouvernement, ont su donner un souffle nouveau à ce programme. Aujourd'hui, l'aménagement des rythmes scolaires est devenu un véritable enjeu de société et me paraît engagé sous les meilleurs auspices.

Deuxième priorité, le plan « sport-emploi ». Lancé en 1996, il a permis de créer 3 000 emplois, sur la base d'un financement triennal, dégressif dans le temps, et non renouvelable. Il s'agit de la mesure dénommée « un club, un emploi ». Les 15 millions de francs de mesures nouvelles prévues par le projet de budget laissent espérer la création de près de 3 000 nouveaux emplois, le total des crédits passant de 30 à 45 millions de francs.

J'ajoute, sans toutefois entrer dans un trop grand détail, que l'action du ministère ne se limite pas à ce seul aspect, puisque sont également prévus des efforts en matière de créations d'emplois demandés aux fédérations sportives, la poursuite et la pérennisation du dispositif « profession-sport » ou encore la négociation d'une convention collective des emplois du sport, déléguée au CNOF, le comité national olympique et sportif français.

Troisième priorité, la Coupe du Monde de football de 1998. Si le FNDS, le fonds national pour le développement du sport, est préservé de la charge du coût de la construction du Stade de France à Saint-Denis, le budget de la jeunesse et des sports devra supporter en 1997 un surcroît de dépenses de 78 millions de francs par rapport à 1996 pour respecter l'échéancier du contrat de concession. Au total, 263 millions, financés par le budget du ministère, sont destinés en 1997 au versement de la dernière tranche annuelle. Un milliard de francs a d'ores et déjà été engagé pour la construction de cet équipement national d'un coût global de 2,67 milliards, dont 1,27 milliard à la charge de l'Etat.

Vous savez, mes chers collègues, que le contrat de concession fait l'objet de contentieux juridiques pour sa phase d'exploitation. Ces procédures n'empêchent toutefois pas la poursuite des travaux de construction, pour lesquels aucun retard n'est à signaler, et je ne doute pas qu'une solution sera trouvée à cet épineux problème. La commission des lois du Sénat a d'ailleurs adopté le 5 novembre dernier une proposition de loi tendant à valider le contrat de concession.

Par ailleurs, 78 millions de francs sont prévus sur le FNDS pour la poursuite du financement des travaux de rénovation et d'agrandissement des huit stades de province et du Parc des Princes pour la Coupe de 1998. C'est un montant quasiment identique à celui de 1996, qui était de 75,5 millions de francs. A cet égard, je rappelle que, sur un coût total de 846 millions de francs, 321 millions de francs sont à la charge de l'Etat, le reste demeurant à celle des collectivités locales.

Outre ces trois priorités, je me contenterai d'indiquer que les actions traditionnelles du ministère pourront être poursuivies.

Grâce à l'accroissement des recettes du FNDS notamment, les conventions d'objectifs avec les fédérations sportives pourront être préservées. La dotation qui figurait en 1996 au budget général sera transférée l'an prochain sur le compte d'affectation spéciale. Le FNDS financera ainsi la totalité des 450 millions de francs destinés aux fédérations sportives. Cela aura le double mérite de simplifier la répartition de l'affectation des crédits entre le budget et le FNDS et de mettre en principe ces crédits à

l'abri des régulations budgétaires qui affectent régulièrement le budget général, mais épargnent les comptes spéciaux.

Dans le même esprit, le dispositif de mise à disposition de 1 616 cadres techniques auprès des fédérations sera maintenu. Compte tenu de l'excellence de ses résultats, attesté par la prestation quasiment historique des sportifs français lors des jeux Olympiques d'Atlanta, la proposition consistant à transformer ces mises à disposition en détachements financés par des subventions supplémentaires versées aux fédérations n'a pas été retenue.

En ce qui concerne les actions en faveur de la jeunesse, outre les 24 millions de francs du FNDVA, le fonds national pour le développement de la vie associative, doivent être mentionnés les 15 millions de francs consacrés à l'opération « défi jeunes », qui pourrait conduire en 1997 à la création d'une fondation pour l'initiative des jeunes. Il ne faut pas oublier la création des contrats d'animation rurale, destinés aux ZRR, les zones de revitalisation rurale, qui bénéficieront dans ce cadre de crédits d'aide à l'emploi et de crédits de formation.

Le nombre des postes FONJEP, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, financés par le budget de la jeunesse et des sports sera maintenu au niveau atteint en 1996, soit 2 733 postes. Les 500 postes supprimés à l'issue de la discussion budgétaire de l'automne dernier devraient pouvoir, comme cette année, être financés par le FAS, le fonds d'action sociale.

Les crédits destinés au financement de la formation des animateurs, 19 millions de francs, aux projets locaux d'animation pour la jeunesse, 40 millions de francs, ainsi qu'à l'information de la jeunesse, 54 millions de francs, seront maintenus.

La pérennité et l'installation à Marly-le-Roi de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ne sont pas remis en cause, même si chacun est bien conscient qu'une réflexion doit s'engager l'an prochain sur les missions et l'organisation de cet établissement public.

Venons-en rapidement aux économies réalisées par le ministère. L'effort le plus net de contribution à la maîtrise des dépenses publiques porte sur les dépenses de personnels. En termes d'effectifs, le budget de la jeunesse et des sports compte parmi les plus « vertueux », avec la suppression de 150 postes budgétaires. Peut-être M. le ministre pourra-t-il nous donner quelques précisions sur la répartition exacte de ces suppressions d'emplois entre les différentes composantes du ministère ?

En conclusion, ce projet de budget réalise le difficile exercice consistant, comme je l'ai dit en introduction, à concilier la maîtrise des dépenses publiques et le financement des priorités du Gouvernement pour le sport et la jeunesse. Les efforts du ministre pour mener à bien cet exercice, ô combien délicat, doivent être appréciés à leur juste valeur.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose, comme l'a fait la commission des finances, d'adopter les crédits de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers

collègues, la vertu et l'honneur du pauvre sont, dit-on, de savoir gérer sa pauvreté, de rester digne, fier, avec l'espoir de jours meilleurs !

Monsieur le ministre, vous gérez bien. Vous êtes digne. Vous pouvez être fier des résultats obtenus. Mais vous mériteriez un meilleur traitement financier de la part de l'Etat ! (« *Tout à fait !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme Frédérique Bredin. C'est vrai !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. N'êtes-vous pas, aux dires des Français, le ministre le plus populaire de France ? Ne dit-on pas que l'on devrait mieux vous utiliser – politiquement parlant ? Pour cela il faut vous en donner les moyens ! Or vous ne les avez pas.

Avec 2 929 millions de francs, c'est une régression par rapport à l'année dernière. Le budget s'inscrit donc « dans la continuité » : 8,72 millions de francs de moins pour les dépenses ordinaires, 52,81 millions de francs de moins pour les autorisations de programme.

Contexte de rigueur budgétaire, cantonnement des dépenses publiques. Tel est le lot commun aux différents ministères. Vous n'êtes pas si mal traité par rapport à d'autres. On se console avec ce que l'on peut !

Mais la place budgétaire de votre ministère ne correspond en rien à l'importance réelle du sport, sur le terrain, dans notre société : 8 millions de licenciés, 90 000 clubs, 1 250 000 bénévoles, 40 % des Français de dix-huit à soixante-cinq ans, plus de 20 millions de personnes directement concernées.

Le sport représente dans l'économie une part qui est loin d'être négligeable et des milliers d'emplois à créer.

Hors FNDS et FNDVA, la baisse apparente des crédits est de 68,4 millions de francs. Toutefois, ce chiffre ne tient pas compte des annulations de crédits intervenues en 1996 : 84,3 millions de francs au total, soit 5,7 % du montant total du budget hors personnels, ce qui excède largement le cadre d'une régulation budgétaire classique.

La progression des mesures nouvelles est assez faible. Les autorisations de programme diminuent.

Les chiffres confirment des tendances visibles depuis plusieurs années, mais qui doivent être interprétées avec prudence. En effet, l'intégralité des autorisations de programme n'a pas été consommée et de forts reliquats ont pu apparaître au cours de gestions précédentes.

Notons que la rigueur n'a pas remis en cause les actions nécessitant des crédits budgétaires spécifiques : construction du Stade de France, rénovation des stades de province, plan sport-emploi, aménagement des rythmes scolaires, qui demeurent des préoccupations prioritaires.

J'aborderai maintenant la structure même du ministère, où des modifications ponctuelles interviendront sans doute. Vous avez hérité, monsieur le ministre, d'une lourde machine. Une nouvelle organisation pourrait être mise en place en 1997, que ce soit rue Olivier-de-Serres ou dans les services déconcentrés. Souhaitons que le regroupement fonctionnel se traduise par des économies d'échelle.

Dans le même temps, il serait bon qu'une réflexion de fond soit menée sans délai sur la nébuleuse d'organismes qui gravitent autour de votre ministère. Mon rapport, sans être exhaustif, rappelle le flou qui entoure plusieurs d'entre eux. La liste en est longue. Je vous propose d'en supprimer tout de suite deux, qui n'ont d'existence que formelle depuis dix ans. Il vous faut clarifier, dépoussiérer, vous débarrasser de tous ces pseudopostes inutiles

dont les années 80 nous ont fait bénéficier. On ne peut qu'être perplexe devant l'éparpillement et le chevauchement des compétences consultatives, voire la concurrence existant entre les organismes.

Je tiens, en revanche, à mettre en exergue la qualité du travail fourni par le conseil national de la vie associative (CNVA) et son indéniable utilité.

Dans le même souci de clarté, une autre réflexion devrait être menée dans des délais assez brefs sur le financement des clubs sportifs professionnels par les collectivités locales. Il nous faut, au plus vite, faire le bilan de l'application de l'article 78 de la loi du 8 août 1994, l'adresser aux parlementaires et réunir une commission de réflexion sur l'équilibre financier des clubs. Les dispositions de cette loi cessent d'être applicables au 31 décembre 1999. Il y a donc urgence, monsieur le ministre.

Le Fonds national pour le développement du sport, dit FNDS, compte spécial du Trésor géré par le ministère depuis 1979, a pour objet d'assurer le financement de l'aide au sport. La vocation de ce fonds n'est pas d'assurer le financement d'équipements lourds. Et pourtant ! Magny-Cours, Ligier, le COJO, la Coupe du Monde de football : autant d'exemples tirés du passé ! Reconnaissons que, en 1996, le FNDS s'est libéré totalement de cette charge induite ; 1997 doit confirmer cette tendance.

Je n'ai de souci qu'en ce qui concerne le niveau prévisionnel des recettes du fonds, peut-être surévaluées dans le présent projet. Je proposerais, pour vous donner un peu d'aisance, monsieur le ministre, de porter le taux de prélèvement sur la Française des jeux de 2,4 à 3 %.

M. Alain Ferry. Très bien !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Cette augmentation rapporterait 190 millions, soit au total plus de 1 000 millions de francs, le fameux « milliard » dont on parle depuis si longtemps. La commission a émis une observation et un vœu en ce sens.

M. Alain Ferry. Très bien !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Notons que la part régionale, c'est-à-dire l'aide aux clubs, n'est que de 215 millions de francs, même si, globalement, le sport de masse est mieux doté que le sport de haut niveau. L'aide aux clubs, c'est l'esprit même qui a présidé à la création de ce fonds. N'arrêtons pas de le rappeler !

Au passage, rappelons également la proposition de loi, signée par 131 députés, sur la création d'un fonds national de compensation en faveur du sport, qui serait financé, comme le recommande le professeur Tubiana, par un prélèvement supplémentaire de 1,8 % sur le tabac : le fameux centime par cigarette qui aiderait à résoudre en grande partie la pauvreté de notre système sportif de base.

Un mot sur la Coupe du Monde de football 1998 – une chance pour la France ! Le Grand Stade coûte 2 672 millions de francs courants, taxes incluses – la part de l'Etat étant de 47 %. Cependant, des contentieux sont en cours, portant sur la procédure d'attribution de la construction et l'exploitation du Grand Stade. En outre, depuis le mois de janvier, une enquête est diligentée par la Commission européenne sur la procédure d'attribution du contrat. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter quelques précisions ?

L'emploi sportif. Ici encore, on ne peut se contenter d'une approche purement budgétaire.

Si le nombre d'emplois du ministère accuse une diminution – logique – liée à la demande de suppressions d'emplois publics, il faut tenir compte de l'importance croissante prise par les réseaux associatifs, créateurs d'emplois, aidés par l'Etat.

M. Patrice Martin-Lalande. Tout à fait !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Les chiffres sont difficiles à cerner. Aussi le ministère a-t-il mis en place un observatoire des métiers sportifs, chargé, entre autres, de mesurer les effets du plan « sport-emploi » et « profession-sport ».

Il s'agit d'un secteur essentiellement marqué par l'existence de nombreux emplois précaires, par la très petite taille des établissements employeurs – moins de cinq personnes le plus souvent – et par l'accroissement rapide des effectifs : 40 % en dix ans.

Dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, les associations sont inquiètes de la part qui leur est faite dans le budget, s'interrogeant même sur la pérennité du ministère.

Des expériences lancées en province de « rattachement » à l'action sanitaire et sociale de leurs activités les laissent dubitatives. Elles affirment leur appartenance à un vrai ministère de la jeunesse et des sports.

Trois points particuliers sont soulevés par leurs responsables : le doublement du FNDVA, dont le financement ne leur semble pas assuré : l'apparition d'une ligne nouvelle et, à leur avis, vide, intitulée « objecteurs de conscience » laissant supposer que ce sera aux organismes d'accueil de supporter les dépenses d'entretien des appelés ; la diminution, au titre IV, des crédits d'intervention publique pour la jeunesse et la vie associative, exception faite des aménagements des rythmes de vie de l'enfant.

Rappelons cependant qu'en ce qui concerne le FONJEP, le nombre de postes financés sera maintenu au niveau atteint en 1996, soit 2 733.

Les 500 postes supprimés à l'automne dernier devraient pouvoir, comme cette année, être financés sur le Fonds d'action sociale, le FAS.

Je terminerai par trois questions.

S'agissant du dopage, Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme, nous a fait part de la grande inquiétude du monde sportif. Il préconise, entre autres, des analyses de sang, la poursuite des recherches sur l'utilisation des corticoïdes et de la testostérone et le renforcement de la lutte contre les anabolisants en dehors des périodes de compétition. Que comptez-vous faire ?

J'en viens au problème de la TVA. Les activités sportives sous statut commercial représentent aujourd'hui 3,5 milliards de chiffre d'affaires, 17 000 emplois, 3 000 petites et moyennes entreprises.

Ce secteur est animé d'une rare vitalité et offre un large potentiel de croissance.

Comptez-vous obtenir du ministère des finances la simple application d'une fiscalité adaptée, que lui reconnaît la directive européenne du 19 octobre 1992 – déjà quatre ans ! – dont bénéficient pratiquement toutes les activités de type culturel, à savoir la TVA au taux réduit de 5,5 % ?

Nous demandons pour le sport la stricte application de cette directive. Pas de primes, ni d'aides, ni de subventions, mais l'application des règles créatrices d'emplois, comme le rappelle le BIPE.

Enfin, qu'en est-il de la fondation du bénévolat et de sa mise en place ?

Je ne vous parlerai pas des buvettes. Mes collègues le feront sans doute. Dommage que ma proposition de vingt ouvertures par an n'ait pas été totalement suivie !

Dix c'est déjà une belle réussite, d'autant que les clubs et leurs associations satellites sauront s'y adapter.

Ne manquez pas de rappeler aux préfets, monsieur le ministre, la souplesse nécessaire en la matière pour éviter les incidents !

M. Patrice Martin-Lalande. Il y a tant à faire, là !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Ma dernière remarque concernera l'aménagement des rythmes scolaires.

De belles expériences ont été réalisées, plus ou moins dans l'esprit de la loi, mais ça marche ! Les demandes se font de plus en plus nombreuses, et, à long terme, c'est toute la jeunesse de France qui en bénéficiera, pour son plus grand bien !

En conclusion, évitons de nous quereller sur la « nette » diminution des crédits du ministère ou sur leur « faible » diminution si l'on y agrège les crédits du FNDS et ceux du FNDVA.

Il y a un effort national à faire pour nous sortir du pétrin. Normal que vous y participiez ! Dommage que le budget, insuffisant depuis l'origine du ministère, ne soit pas plus large ! Le doubler serait un minimum.

Il y aurait urgence également à résoudre le problème posé par la loi Evin, en contradiction, semble-t-il, avec les règlements européens en matière de publicité à la télévision. Nous sommes ici dans une totale confusion.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est Ubu, oui !

M. Edouard Landrain, rapporteur pour avis. Nous avons, mes chers collègues, un bon ministre, un bon ministère. Dommage qu'ils n'aient pas le budget qu'ils méritent !

Malgré tout, en attendant des jours meilleurs, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à ce projet de budget et vous recommande de l'adopter, en attendant le « grand chantier de la loi sur le sport, véritable choix de société que nous serons appelés à faire au cours des prochains mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Blanc, premier orateur inscrit.

M. Jacques Blanc. D'abord, monsieur le ministre, bravo pour Atlanta ! Bravo pour vous ! Bravo pour le Comité national olympique ! Et, surtout, bravo pour nos athlètes !

M. Pierre Mazeaud. Même nos nageurs ?

M. Jacques Blanc. Le mot « athlètes » regroupe, mon cher collègue, tous les sportifs de haut niveau.

Bravo pour tous ceux qui se sont mobilisés, et ont gagné !

Mais nous discutons aujourd'hui, monsieur le ministre, du projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1997. Vous me permettrez d'abord de dire, au nom du groupe UDF, pourquoi nous le voterons. Après quoi je présenterai, non seulement comme représentant de l'UDF, mais aussi au nom du groupe d'études sur le sport (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), un certain nombre de propositions destinées à vous aider et à

soutenir l'action que vous développez – propositions qui s'inscriront dans le prolongement des rapports que nous venons d'entendre.

Ce budget de la jeunesse et des sports est – disons-le honnêtement – relativement épargné, dans le cadre du nécessaire effort que fait le Gouvernement au niveau du budget de l'Etat pour remettre la France à flot,...

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jacques Blanc. ... après les déficits creusés par les gouvernements socialistes.

M. Patrice Martin-Lalande. Hélas, oui !

M. Jacques Blanc. Je ne reviendrai pas longuement sur les chiffres. Le montant affecté pour 1997 au budget de la jeunesse et des sports est de 2 929 millions de francs. Cela traduit, on l'a dit, une diminution de 70 millions de francs, c'est-à-dire de 2,3 %.

M. Jean-Marie Geveaux. Il ne faut pas les réduire !

M. Jacques Blanc. Mais l'exercice 1996 n'est pas clos. Il y a eu l'année dernière des amputations, puis des retours. De toute façon, nous entendons nous battre, et nous espérons bien que des rallonges budgétaires seront accordées. L'année dernière, nous avions tout de même « gagné » 50 millions de francs au titre IV au cours de la discussion parlementaire. Nous avons tous la volonté de nous mobiliser pour que soient relevés les crédits.

Dans un contexte de réduction de la dépense publique, le ministère de la jeunesse et des sports tire un peu son épingle du jeu, mais le montant reste, à nos yeux, insuffisant. Nous aurions voulu, – ô combien ! – atteindre au minimum le 0,20 % du budget général. C'est ce pour quoi nous nous battons.

Certaines mesures proposées pour 1997 nous paraissent très positives.

C'est d'abord, monsieur le ministre, le dossier, que vous avez pris à bras-le-corps, de l'aménagement des rythmes de l'enfant et du jeune. Des expériences sont tentées dans 170 communes, et le maire de La Canourgue est fier de participer à cette expérience. Cela peut constituer une révolution dans l'approche du sport. Il ne faut plus se contenter de grands discours préconisant de se mobiliser davantage pour le sport et de jouer avec l'ensemble des clubs et des associations. Sans doute est-il souhaitable que se développe le sport au niveau des écoles, et que celles-ci jouent avec les clubs. Mais un « déclic » est indispensable. C'est ce que souhaite le Comité national olympique. Et il se bat pour cela. Rendons-lui hommage à cet égard ! C'est là un élément qui peut changer en profondeur l'approche des problèmes.

La préparation de la Coupe du Monde de football représente 78 millions de francs de mesures nouvelles. Mais quand la Coupe sera finie – et les crédits nécessaires à ce titre seront déjà un peu moins élevés l'année prochaine – il faudra se garder de supprimer cette enveloppe, car elle pourrait offrir une marge de manœuvre dans les budgets des années à venir. Voyez que nous sommes optimistes ! Gardons donc ces crédits !

Je soulignerai un autre point, qui est très positif : le plan « sport-emploi ». Plusieurs présidents de région – c'est le cas du président de Languedoc-Roussillon – ont signé avec l'Etat des contrats dans le cadre du plan « sport-emploi ». Je reviendrai à ce sujet sur quelques propositions. C'est un secteur capital, sur lequel nous devons tous nous mobiliser.

M. Patrice Martin-Lalande. Bravo !

M. Jacques Blanc. A côté de ces mesures positives, il y a, reconnaissons-le, des difficultés au niveau des actions relatives à la jeunesse et à la vie associative, des échanges entre les jeunes et dans les actions internationales.

Pour ce qui concerne aussi la promotion du sport et du développement de la pratique sportive du plus grand nombre, il faut reconnaître que les crédits consacrés au Stade de France entraînent une diminution corrélative de ceux prévus en faveur des grandes manifestations sportives.

Sur cette ligne, il ne restera que 31 millions, dont 13,4 pour la candidature de Lille aux jeux Olympiques de 2004.

Je tiens tout de même à rappeler qu'il existe des opérations internationales fortes. Il faudrait éviter qu'elles ne soient occultées. Un petit effort me paraît, à cet égard, indispensable.

Permettez-moi de signaler en particulier les jeux Méditerranéens, qui vont avoir lieu à Bari. Vous savez l'effort que la France et le Languedoc-Roussillon ont consenti en 1993. Vous connaissez l'engagement du Président de la République en faveur de la Méditerranée. Et personne ne peut ignorer l'importance à la fois sportive et géopolitique de ces jeux Méditerranéens. Je vous demande de répondre de façon positive aux besoins du mouvement sportif pour réussir les jeux de Bari, afin que la France y soit aussi présente qu'elle l'a été en Languedoc-Roussillon.

Enfin, un problème nous préoccupe : celui de la régulation budgétaire. Nous devons, dans ce domaine, vous aider à obtenir que soient débloqués des financements pour faire face au problème de la dépollution du Grand Stade et pour assurer le respect des conventions d'objectifs. Le monde sportif doit avoir en face de lui un gouvernement qui respecte les engagements qu'il a pris dans les contrats d'objectifs. C'est un problème important, qui justifie le caractère insistant de notre demande.

J'en viens aux propositions du groupe de l'UDF, d'une part, et du groupe d'études sur le sport, d'autre part.

Nous avons travaillé à l'élaboration de propositions de loi. De votre côté, monsieur le ministre, vous étudiez un projet de loi. Vous nous avez d'ailleurs associés à sa préparation – ce dont nous vous remercions – puisque des groupes de travail ont été constitués. Et vous êtes en train de mettre la dernière main au projet.

Comme vous, je suis convaincu qu'il faut éviter tout retard. Mais ne serait-il pas souhaitable de faire une synthèse de ces propositions ? Cela permettrait de compléter et d'enrichir encore votre projet de loi.

Je citerai, par exemple, un amendement que mes collègues et moi avons déposé et que la commission des finances n'a, hélas ! pas retenu. Je ne désespère pas de voir déposer un amendement analogue au Sénat. Il proposait une baisse du taux de TVA applicable aux droits d'utilisation des équipements sportifs, comme l'autorise d'ailleurs la directive européenne. Pourquoi l'utilisation de ces équipements sportifs ferait-elle l'objet du taux normal de TVA alors que certains domaines, comme la culture, bénéficient du taux inférieur ?

Il y a là un gisement d'emplois. Et une approche nouvelle s'impose pour l'utilisation des équipements sportifs. Monsieur le ministre, je vous demande de prendre en considération notre demande. Nous vous aiderons à faire accepter dès cette année la baisse de TVA. Ce problème est capital, et une telle diminution constituerait un signal fort.

Une autre proposition vise à élargir au sport l'utilisation des chèques-vacances et à assouplir leurs conditions d'utilisation. On les baptiserait « chèques-loisirs ». J'ai personnellement participé à la création du chèque-vacances. Une telle évolution me semble souhaitable.

Nous proposons également de créer un fonds national de compensation en faveur du sport, de façon à contribuer à la relance de l'emploi dans ce domaine.

Ainsi que vous pouvez le constater, ces différentes propositions visent toutes à soutenir l'emploi.

Par ailleurs, il serait bon de clarifier les statuts juridiques et financiers des sportifs et des clubs – ce qui favoriserait leur développement.

Il faut aussi revoir le statut des bénévoles.

Nous pouvons là, je crois, construire quelque chose ensemble.

Le sport peut aussi être un facteur d'aménagement du territoire, pour peu que l'on clarifie le rôle des différents acteurs. Il a été le grand oublié des lois de décentralisation. C'est une faute qu'il convient de corriger.

Il faut prendre en considération dans les faits la situation actuelle. Les collectivités locales consacrent près de 10 milliards de francs en investissements et en dépenses de fonctionnement pour le sport. Pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de la logique de décentralisation, ce qui permettrait d'assurer une meilleure transparence ? L'Etat ne serait pas pour autant éliminé. Il se bornerait à remplir les fonctions qu'il est à même de remplir, laissant aux collectivités territoriales le soin de régler ce qui relève des régions, des départements et des communes, et des rapports entre elles. Cela éviterait de voir des baisses allant jusqu'à 90 % en ce qui concerne les subventions aux équipements des collectivités locales ! A ce rythme, les crédits du titre VI vont devenir dérisoires. On attend en vain de l'Etat des crédits. D'où des malentendus ! Le nombre des mécontents augmente. Pour rien ! Mieux vaudrait que nous élaborions ensemble, monsieur le ministre, un « grand pacte pour le sport » entre les collectivités territoriales et l'Etat. Voilà qui éviterait bien des ambiguïtés, qui permettrait de renforcer les synergies et de coordonner les actions des uns et des autres.

Subsiste un problème particulièrement difficile, qui a été occulté dans les lois de décentralisation, mais qu'il faut bien résoudre : il s'agit des équipements sportifs des lycées et collèges. Il est à craindre que ne se développent des conflits avec des villes et des collectivités territoriales. Je souhaiterais que soit élaborée à cet égard une loi ou, éventuellement, une convention type, laquelle pourrait être définie par un décret en Conseil d'Etat. Car on ne peut rester dans l'impasse. La situation va pourrir. Elle deviendra explosive. Et ce aux dépens aussi bien des lycéens que des collégiens.

M. Jean-Marie Geveaux. C'est déjà fait !

M. Jacques Blanc. Quels que soient les niveaux territoriaux, il y a là une source de conflits, qu'il importe de supprimer.

Le décret qui est paru au début de l'année règle le problème du financement des clubs par les collectivités locales, mais seulement jusqu'en 1999. Nous devons raisonner par anticipation et ne pas attendre 1999 pour imaginer une solution qui permette aux collectivités locales d'octroyer aux clubs l'argent nécessaire.

Enfin – et j'en termine, madame le président – il a été prévu dans la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire de 1995 que le schéma national d'aménagement

du territoire prendrait en compte les besoins en équipements sportifs. Cela peut être l'occasion d'un grand mouvement d'ensemble pour le sport.

J'appelle ici, monsieur le ministre, à partir de ce que vous avez fait en faveur des rythmes scolaires et des mesures que vous avez décidées, à un grand mouvement d'ensemble pour que notre pays adhère véritablement à la pratique sportive, qu'il s'agisse du sport de haut niveau, du sport de masse, du sport de loisir aussi, sport qui est, sous toutes ses formes, générateur d'emplois. En un moment où notre société s'interroge, c'est peut-être grâce au sport que nous pourrions mobiliser la jeunesse et l'ensemble de la population, de façon que la fierté que nous avons éprouvée devant les résultats obtenus à Atlanta se transforme en une mobilisation générale au service du sport. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Georges Hage. Mobilisation pour un meilleur budget !

Mme le président. Merci, monsieur Blanc.

Mes chers collègues, j'invite les orateurs à respecter le temps qui leur a été imparti.

La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Je lisais, il y a quelques jours, une intervention prononcée en 1992 par le député Guy Drut. Vous aviez à l'époque, monsieur le ministre, insisté lourdement sur les insuffisances du budget de la jeunesse et des sports de votre prédécesseur. Je vous cite : « ... les dépenses sont surtout médiatiques... Il existe un décalage entre le discours ambitieux et les moyens réels dont vous disposez... ». Vous reprochiez également au ministre en place de ne pas dire franchement que la contrainte budgétaire lui laissait une marge de manœuvre inexistante.

Ces remarques, nous pourrions tous ici vous les formuler. Et pourtant, vous jugez votre budget positif.

Loin de moi l'idée de remettre en cause votre action au ministère. J'ai le sentiment que vous êtes plutôt un bon ministre. Qui d'ailleurs mieux que vous au sein de cette assemblée connaît le monde du sport ? Pour autant, je souhaiterais que nous soyons tous un peu plus modestes. Comment l'opinion publique peut-elle encore croire en la parole des hommes politiques, s'ils promettent la lune quand ils sont dans l'opposition et ne font prévaloir le réalisme qu'au moment où ils assument l'exécutif ? C'était une remarque liminaire que je tenais à formuler.

En ce qui concerne maintenant plus précisément le contenu de votre budget, je souhaiterais revenir sur quelques points clés.

Premièrement, le partenariat entre le ministère de la jeunesse et des sports et les collectivités locales.

Comme vous, monsieur le ministre, je suis convaincu de l'existence de réels gisements d'emplois trop peu exploités dans le secteur sportif. C'est pourquoi je tiens à vous féliciter pour la mise en place de contrats d'animation rurale. Aider les communes à offrir aux jeunes la possibilité de mener à bien des projets et de participer à des activités est une nécessité.

Dans le même esprit, vous annoncez la création de 3 000 emplois dans le cadre du plan sport-emploi ; c'est très positif. Malheureusement, le soutien de l'Etat ne durera que trois ans. Au-delà, le coût sera transféré aux collectivités locales.

Si ces deux initiatives sont intéressantes, les sommes allouées le sont en revanche beaucoup moins. D'autant qu'on impose parallèlement aux communes des contraintes toujours plus fortes. Je veux parler notamment des contrôles imposés aux collectivités pour la mise aux normes des équipements sportifs. S'il s'agit d'un impératif de sécurité incontournable, il est regrettable que les communes doivent en assurer seules l'intégralité de la charge.

Les élus s'interrogent par ailleurs sur les modalités de ces contrôles. Doit-on absolument confier cette mission à des entreprises spécialisées ? Quelle doit être la périodicité de ces contrôles ? J'aimerais, monsieur le ministre, que vous m'éclairiez à ce sujet, même si cela dépasse un peu le cadre du budget.

Le deuxième thème que je souhaiterais aborder est celui des liens entre le sport et l'éducation. C'est un domaine dans lequel les collectivités locales jouent également un rôle prépondérant.

Vous confortez l'expérimentation de nouveaux rythmes scolaires en l'étendant à 200 000 enfants à la rentrée 1997. C'est incontestablement une bonne mesure. En permettant aux enfants de consacrer des demi-journées à des activités sportives et culturelles, on favorisera forcément leur équilibre, leur épanouissement ainsi que leur ouverture d'esprit.

Le dispositif comporte malheureusement des revers : d'abord, l'insuffisance de moyens qui lui sont consacrés ;...

M. Patrice Martin-Lalande. C'est faux !

M. Alain Ferry. ... ensuite, l'impossibilité financière pour les communes de réaliser les infrastructures nécessaires à la mise en application de ces nouveaux rythmes de travail à l'école.

Toujours en matière d'éducation, vous voulez encourager plus fortement les initiatives des jeunes, dans la ligne du dispositif « défi jeunes » en créant une fondation abondée de 20 milliards. Il est effectivement important d'encourager les efforts des adolescents et de cesser de les traiter comme des assistés. Malheureusement, là aussi, votre budget est quelque peu sacrifié sur l'autel de la rigueur.

Le dernier point que je tiens à aborder aujourd'hui est celui du soutien aux associations.

Sur ce terrain, vous ouvrez des pistes. Le dispositif « un club, un emploi, 50 000 francs » est intéressant. Je doute toutefois de son efficacité. En effet, les ressources des clubs sont souvent très faibles. Même soutenues financièrement, la plupart des associations ne sont pas en mesure de faire face à de telles dépenses.

Puisqu'on aborde le problème des recettes des associations qui maillent notre territoire, c'est tout naturellement que je prends la liberté de revenir sur l'assouplissement de la loi Evin, notamment sur l'amendement de notre collègue Landrain. La possibilité d'ouvrir des buvettes dix jours par an améliore, certes, la situation, mais cela reste nettement insuffisant au regard des frais importants que génère l'activité associative. Il avait été dit que les associations bénéficieraient de compensations financières. Or elles n'apparaissent pas dans ce budget. Pourtant, chacun de nous reconnaît le rôle essentiel joué par les 160 000 clubs qui constituent l'ossature du sport dans notre pays. C'est en leur sein que les jeunes font l'apprentissage de leur première participation au travail collectif et créent les conditions d'insertion dans la vie active.

En définitive, monsieur le ministre, force est de constater que vos idées, vos orientations traduisent une réelle volonté de développer harmonieusement les activités sportives de notre pays. Malheureusement, il existe un fossé entre le budget qui vous est alloué et l'élan que vous souhaitez apporter au sport et à la jeunesse.

En conclusion, je dirai tout simplement que vous avez de bonnes idées, mais que vous manquez beaucoup de pétrole !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Marie Geveaux.

M. Jean-Marie Geveaux. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports pour 1997 se caractérise par sa quasi-stabilité par rapport à l'exercice 1996. Il faut, malgré tout, s'en réjouir, compte tenu du contexte de grande rigueur budgétaire que nous connaissons. C'est donc un budget quelque peu épargné par les coupes de crédits qui nous est présenté. Les dépenses s'élèveront à 2,929 milliards de francs en 1997, contre 2,933 milliards cette année.

J'en profite pour rappeler ce que j'affirmais à cette même tribune l'an dernier : il faut tendre vers un accroissement progressif, mais significatif, du budget de la jeunesse et des sports.

Cela étant, la modicité des crédits – à peine 0,2 % du budget de la nation – contraste fortement avec la place occupée par le sport dans notre société. Les excellents résultats de nos athlètes aux jeux Olympiques d'Atlanta ont donné l'image d'une France qui gagne et dans laquelle chacun d'entre nous s'est reconnu. Par ailleurs, le sport favorise l'intégration, notamment des jeunes. Il est un élément primordial de la qualité de la vie. Le sport offre aussi des gisements d'emplois considérables et insuffisamment exploités, comme le prouve le succès du plan sport-emploi.

Côté recettes, les ressources du FNDS pour 1997 sont estimées à 850 millions de francs, ce qui, je crois, constitue une hypothèse assez réaliste. On notera que, pour 1996, l'hypothèse initialement retenue était de 820 millions de francs. Ce chiffre sera, semble-t-il, tenu, voire légèrement dépassé. Donc, je crois que l'on peut être satisfait de l'inscription pour 1997.

Les recettes du FNDVA devraient, quant à elles, rester stables à 24 millions de francs, ce qui correspond au niveau des budgets de 1995 et de 1996. Toutefois, monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur la promesse faite l'an dernier par le Premier ministre, Alain Juppé, devant les membres du Comité national pour la vie associative, de doubler les ressources du FNDVA. Or, pour 1996, il reste encore 18 millions à trouver. Comment allez-vous faire pour respecter l'engagement du chef du gouvernement ? Pouvez-vous nous garantir qu'il ne sera pas procédé à une ponction sur les crédits déconcentrés, ni à un redéploiement de crédits pour atteindre le doublement des recettes du FNDVA ?

Le projet de budget s'articule autour de quatre priorités : l'aménagement des rythmes scolaires, le plan sport-emploi, la politique sportive de haut niveau et la jeunesse.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, vous annoncez, monsieur le ministre, une mesure nouvelle de 40 millions de francs, de sorte qu'à la rentrée scolaire de 1997, 200 000 enfants bénéficieront de nouveaux rythmes, soit le doublement du nombre des enfants actuellement concernés. Il s'agit d'une avancée très importante, conforme à l'engagement du Président de la République

pour le développement des horaires aménagés à l'école. Cependant, 40 millions de francs suffiront-ils vraiment pour atteindre cet objectif de 200 000 enfants ?

Dans ce domaine, il est également satisfaisant de faire de 1997 une année d'évaluation, car il est essentiel de faire le point sur les différents coûts des dispositifs d'aménagement de rythmes scolaires, qui, bien souvent, varient du simple au double d'une ville à l'autre. Cette année d'évaluation devrait être profitable pour y regarder d'un peu plus près.

Il me paraît important par ailleurs de ne pas défavoriser les communes qui n'auraient pas fait, ou pas encore fait, ce choix de l'aménagement des rythmes scolaires adaptés en réduisant le nombre des contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants, dits contrats ARVE, ou celui des tickets-sport dont elles peuvent bénéficier, voire en les supprimant. Bien sûr, il faut aller progressivement vers l'aménagement des rythmes scolaires, mais il ne faut pas déshabiller complètement les collectivités qui n'ont pas encore fait ce choix et qui ont besoin encore de crédits ARVE pour continuer les efforts qu'elles ont engagés.

S'agissant du plan sport-emploi, vous avez fixé comme objectif de doubler le nombre des emplois créés. En 1996, 3 000 emplois sportifs sont apparus. En 1997, ce seront 6 000 emplois qui auront été créés en deux ans. Le secteur sport-emploi est un gisement d'emplois extraordinaire, et l'on sait combien l'emploi est une priorité pour le Gouvernement. A cet égard, je crois que nous n'avons pas encore fait complètement le point sur les gisements potentiels que représente le sport de compétition, mais aussi le sport de loisir.

La mesure nouvelle de 15 millions de francs inscrite à votre projet de budget, monsieur le ministre, devrait permettre de consacrer 45 millions de francs aux crédits de titre IV spécialement dévolus au plan sport-emploi. De plus, vous avez prévu que, en 1997, la part régionale du FNDS participera au financement des emplois sportifs à hauteur de 50 millions de francs. J'éprouve néanmoins une crainte : le financement des emplois sportifs sur la part régionale du FNDS – même si on ne peut qu'être d'accord pour que le mouvement olympique participe à la création d'emplois – n'aura-t-il pas pour effet de priver les comités régionaux olympiques et sportifs et les comités départementaux olympiques et sportifs – les CROS et CDOS – d'une partie de leurs ressources ? Je rappelle que cette part versée aux CROS permet d'aider les petits clubs.

En matière de politique sportive pour le haut niveau, l'organisation de la Coupe du Monde de football, que la France accueillera en 1998, constitue, à côté de la préparation des jeux Olympiques de Nagano, de Sydney et peut-être de Lille, une préoccupation majeure du ministère de la jeunesse et des sports.

La construction du Stade de France a coûté, en 1996, 184 millions de francs et devrait coûter 263 millions en 1997, sur les seuls crédits du titre IV, le FNDS ne devant pas – il faut le rappeler – être mis à contribution. L'effort financier est donc important et conforme à l'engagement de l'Etat de financer à hauteur de 47 % le montant total de la construction, qui s'élève, en francs courants, à 2,672 milliards. Néanmoins, pouvez-vous affirmer à notre assemblée que le FNDS ne sera en aucune manière mis à contribution pour financer la dépollution du site du Stade de France ? En effet, des rumeurs circulent à ce sujet.

L'année 1997 sera l'année la plus coûteuse pour le chantier du Stade de France, puisqu'elle en permettra pratiquement l'achèvement. Il y a deux ans, lorsque la question du financement des travaux s'est posée, le mot d'ordre fut : à événement exceptionnel, financement exceptionnel. Mais il ne faudrait pas que l'achèvement du Stade de France serve de prétexte à Bercy pour réduire, dès 1998, le montant des crédits du titre IV qui auront jusqu'alors servi à le financer. N'oublions pas que d'autres priorités, au moins aussi importantes que la construction du Stade de France, existent. Je pense en particulier aux aides de l'Etat en direction des collectivités locales, qui se sont amoindries à un point tel que les collectivités se lancent de moins en moins dans des opérations d'équipements sportifs, alors que les besoins demeurent. Monsieur le ministre, pouvez-vous d'ores et déjà donner à la représentation nationale des garanties sur les crédits du titre IV et nous assurer que le Gouvernement s'engagera bien, en 1998, dans la voie des redéploiements de fonds, en faveur notamment des collectivités locales, plutôt que dans celle des réductions ?

La politique de la jeunesse que vous comptez mettre en œuvre, monsieur le ministre, recueille l'assentiment le plus large des députés du groupe du RPR. En effet, les mesures que vous annoncez vont dans le bon sens. Il faut, par exemple, se réjouir de la création prochaine d'une fondation pour aider les jeunes et de l'augmentation de 20 millions de francs de la dotation pour le dispositif « défi-jeunes ». Je note également avec satisfaction l'effort fait envers les jeunes ruraux.

Dans le domaine de la politique de la jeunesse, la pérennité des postes FONJEP me paraît également prioritaire. Je voudrais, monsieur le ministre, vous entendre dire qu'en 1997, aucun poste FONJEP ne sera supprimé.

Par ailleurs, j'observe, sur le terrain, que des associations locales, qui prennent des initiatives très positives en faveur des jeunes, voient leur marge de manœuvre limitée par l'insuffisance des moyens dont elles disposent. Elles ne bénéficient pas, par exemple, de postes FONJEP, généralement dévolus aux grandes associations. Ne pourrait-on pas faire un geste en faveur de ces associations départementales, qui ont une assise et un rôle très importants, en décentralisant un peu les postes FONJEP, afin de les encourager ?

Pour terminer, monsieur le ministre, je vous poserai deux questions, l'une sur le statut des cadres techniques, l'autre sur le transfert du siège de votre ministère.

Dans le courant de l'été, nous avons appris qu'un projet de transformation du statut des cadres techniques était à l'étude. Mais le Président de la République s'est personnellement engagé à faire en sorte qu'il n'y ait pas de suppression de postes. Je ne sais pas s'il y avait vraiment un risque, mais toujours est-il qu'il a pris position. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement des discussions avec les cadres techniques ? Pouvez-vous nous fournir des éléments de réponse susceptibles de rassurer non seulement les cadres techniques, mais aussi tous les sportifs ?

J'en viens à ma deuxième question. L'an dernier, je vous avais fait part à cette tribune de mes interrogations sur le siège du ministère de la jeunesse et des sports, situé rue Olivier-de-Serres, au regard du coût relativement élevé de la location de l'immeuble et du manque de fonctionnalité des locaux. Malgré les négociations qui ont été menées par votre prédécesseur, Mme Alliot-Marie, pour réduire considérablement le montant de ce loyer, je crois qu'on peut encore faire des efforts en la matière, mais aussi pour rendre les locaux plus fonctionnels. Etes-vous

en mesure de nous indiquer si vous avez trouvé un autre point de chute et, si oui, à quelle époque le transfert peut-il être envisagé ?

M. Jacques Blanc. On peut vous accueillir à Montpellier au titre de la délocalisation ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est le président du conseil régional qui parle !

M. Guy Drut, *ministre délégué à la jeunesse et aux sports.* Ce ne serait pas une bonne idée, monsieur Blanc !

M. Jean-Marie Geveaux. Pour conclure, je dirai que, dans le contexte actuel de réduction des dépenses et d'assainissement des finances publiques, le présent projet de budget, tel qu'il nous est présenté, permettra malgré tout de faire de 1997 une année riche en projets, en dégageant les moyens nécessaires à la mise en œuvre des priorités du ministère, qui sont bonnes.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, les députés du groupe du RPR approuvent votre budget et le soutiennent sans réserve. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, jouerait-on votre popularité, que les sondages attestent, pour faire accepter au peuple dévoué du monde sportif et associatif et à ses soutiens, au nom de l'austérité tout terrain de la loi de finances, l'indigence et l'indécence d'un budget qu'ils voient périlcliter au fil des ans ?

Représentant 0,18 % du budget global de l'Etat, ce projet est inférieur de 0,23 % en francs courants et de 3,60 % en francs constants au budget de l'an dernier. Accepter un tel budget par vertu n'irait pas ici sans humiliation.

Du président du CNOSF, entendu en conférence, jusqu'aux représentants que nous avons reçus ou dont nous avons lu attentivement les courriers, tout un chacun, après avoir dénoncé le gel des crédits du précédent budget, notamment 53 millions – Grand Stade oblige ! – après avoir scruté le présent budget avec sa propre acuité, non sans mettre à jour ici ou là quelque arithmétique spéceuse, s'accorde à le trouver plus déplorable encore que les précédents.

Egrènerai-je, sans pour autant l'épuiser, le chapelet des protestations ? Celles-ci concernent les 150 emplois supprimés dans votre ministère, soit 877 en dix ans ; la réduction des autorisations de programme ; la coupe claire dans les moyens alloués au mouvement sportif, qui affecte les contrats d'objectifs et le plan sport-emploi ; les détournements de fonds auxquels le FNDS est soumis et ordinairement sujet ; la suppression confirmée des jeux de l'avenir ; le montant insuffisant des crédits pour lutter contre un dopage envahissant. Elles concernent aussi la mise à l'encan de l'INJEP et la mise à l'écart de ses cadres.

Des inquiétudes pèsent sur l'avenir du FNDVA – dont le doublement des crédits est souhaité – sur les échanges de jeunes et sur les actions partenariales.

J'ai parlé de l'indécence de ce budget. Pourquoi ? Tandis que vous célébrez en bon apôtre, monsieur le ministre, les mérites humanistes des sports et loisirs et que vous affirmez avec nous que de telles activités sont devenues des enjeux de civilisation, tandis que le marché des sports et loisirs n'a jamais autant, du fait des impositions et des taxes diverses qui pèsent sur lui, rapporté à l'Etat, votre budget diminue !

Et comme les investissements et subventions des collectivités territoriales offrent une béquille exceptionnelle aux marchands d'images et d'articles sportifs qui investissent et écumant ce marché en expansion, on peut prévoir que l'Etat, soutien patenté du libéralisme, s'en voudra toujours – fût-ce au prix d'une nouvelle loi – le régulateur sinon le gardarme.

Parler ici des œuvres, des pompes financières et des fastes du CIO me conduirait trop loin.

Ce projet confirme bien la volonté qui existe de renoncer progressivement en la matière à la mission de service public, donc à l'exigence démocratique d'égalité, de gratuité et de laïcité dans un domaine d'activités propices à la santé et à l'éducation du plus grand nombre.

Quand vous augmentez l'aide au sport de haut niveau, pour des raisons auxquelles nous ne sommes point insensibles, il vous faut diminuer en contrepartie – de façon déraisonnable à nos yeux – l'aide au sport de masse.

Quand vous vous prévaliez de mesures nouvelles en faveur des rythmes scolaires – même si, d'aventure, vous circonvenez des maires de bonne volonté dont je ne jurerais point toutefois qu'ils ne soient pas enclins à quelque démagogie ou activisme municipal – vous ne faites qu'irriter tous ceux qui, dans la tradition humaniste, veulent une éducation intégrale, accordant une place aux activités sportives et autres activités d'éveil à haute teneur éducative, que seule l'école, avec des maîtres formés à cet effet, peut dispenser.

Ces activités sont d'ailleurs au cœur de la problématique de la réforme de l'enseignement, qui ne saurait dépendre de votre seul ministère. En tout état de cause, leur pratique effective au sein de l'école peut garantir un rythme de travail scolaire hebdomadaire à coup sûr convenable. L'égalité des chances, dont un orateur a fait tout à l'heure état, ne peut exister que par l'école.

Je voudrais, pour terminer, m'adresser solennellement aux représentants du mouvement sportif et associatif.

Reclamant à juste titre un meilleur budget, ne surestiment-ils pas le pouvoir des députés, voire leur liberté de vote ? Bon nombre de ces militants, qui constatent avec Henri Sérandour que l'argent manque au sport, notamment aux sports non médiatisés, s'adressent au nom de leur juste cause aux élus territoriaux déjà en proie aux tourments budgétaires.

Que n'expriment-ils plus fort, que ne manifestent-ils plus massivement leur mécontentement au pouvoir en place comme ils le firent il y a quelques années en faveur du 1 % pour le sport aussi, comme récemment et avec succès, pour préserver l'encadrement sportif menacé – qui l'eût cru ? – au lendemain d'Atlanta.

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est expiré. Pourriez-vous conclure ?

M. Georges Hage. Je conclus, madame le président.

Craindraient-ils, avec quelque préciosité, de mélanger le sport et la politique comme s'il ne fallait pas une bonne politique pour le sport, c'est-à-dire une bonne loi – nous sommes prêts à en discuter – et un bon budget ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

M. Jean-Claude Beauchaud. Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, le sport et le monde associatif sont-ils toujours pour notre société,

pour notre jeunesse, d'indispensables agents d'intégration? Participent-ils à la lutte contre l'exclusion? Doivent-ils permettre au plus grand nombre d'affirmer leur identité et d'envisager un épanouissement citoyen?

En clair, monde associatif et sport doivent-ils conserver une valeur éducative?

La réponse est, bien sûr, oui, et nous en sommes tous d'accord. Monsieur le ministre, votre ministère est un grand ministère, et je comprends votre enthousiasme car votre tâche est exaltante. Mais je ne partage pas votre optimisme car votre budget n'est pas exaltant et n'a aucun rapport avec les besoins de notre jeunesse.

Le texte de présentation de votre budget est alléchant: on y parle d'augmentation. En fait, ce sont les recettes escomptées du FNDS qui viennent masquer la baisse réelle du budget de votre ministère, soit 3,63 % en francs constants. Pour faire face à ses missions, votre ministère dispose donc de 0,18 % du budget de l'Etat.

Après la tentative avortée du ministère des finances d'affecter 1 500 cadres techniques sportifs de votre ministère vers les fédérations sportives et de vendre l'INJEP, et conformément à votre volonté de participer à la priorité pour l'emploi, vous inscrivez des mesures incitatives, mais vous supprimez parallèlement 150 emplois, dont 60 dans les établissements publics, 50 pour la jeunesse et la vie associative et 30 pour le sport. Ainsi votre budget peut s'enorgueillir d'un triste record, celui de la plus forte suppression d'emplois depuis dix ans?

Les crédits affectés au fonctionnement des services augmentent de 28 millions de francs. Est-ce une compensation aux mesures destinées à payer des CES, des emplois précaires ou des heures supplémentaires.

Les crédits prévus pour les interventions publiques au titre IV sont en diminution de 3,2 % par rapport à la loi de finances pour 1996.

L'affectation des crédits est révélatrice de votre politique. La part consacrée aux actions partenariales avec le mouvement associatif accuse une baisse de 13 %. J'ai pu rencontrer de nombreux responsables des mouvements de jeunesse, et grande est leur déception, monsieur le ministre.

Je déplore également la diminution de 37 % des crédits pour la promotion du sport et la politique sportive pour le plus grand nombre.

Pour réserver des crédits à votre expérience sur l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune, pour laquelle il faudra bien se livrer à une véritable évaluation afin d'éviter les distorsions qui apparaissent déjà entre les enfants des communes riches et ceux des communes pauvres,...

M. Gérard Voisin. C'est faux!

M. Jean-Claude Beauchaud. ... pour financer les grandes manifestations sportives telle que la Coupe du Monde de football, vous sacrifiez ceux qui interviennent sur le plus grand nombre.

La mesure nouvelle accordée par M. le Premier ministre pour 1996 en faveur du FNDVA sur le titre IV n'a pas été annulée. Dans ces conditions, pourquoi n'apparaît-elle pas sur une ligne budgétaire propre au titre IV?

Au titre V, la baisse, constatée depuis trois ans, des investissements exécutés par l'Etat se poursuit. Le patrimoine de votre ministère doit se dégrader. Envisagez-vous, demain, de rentabiliser ces équipements en les bradant au secteur commercial, au détriment de leur haute mission de service public?

Quant au titre VI, il reflète la quasi-disparition des subventions d'investissement. Votre ministère n'est plus un partenaire pour les collectivités locales et – plus grave encore – les grands réseaux associatifs voient chuter dangereusement le montant de leurs subventions, pourtant bien nécessaires pour l'enclenchement d'autres partenariats.

L'usage qui est fait des recettes du FNDS montre bien la volonté de l'Etat de privilégier la Coupe du Monde de football au détriment de ses autres missions.

M. Jean-Marie Geveaux. Comment pouvez-vous dire cela?

M. Jean-Claude Beauchaud. Le mouvement sportif, les fédérations, les comités, les petits clubs ressentent cela comme un détournement.

M. Jean-Marie Geveaux. C'est normal!

M. Jean-Claude Beauchaud. Ils s'adressent de plus en plus aux collectivités locales qui ont leurs propres problèmes de gestion, liés également au désengagement de l'Etat.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit vouloir maintenir la vitrine du sport français, bien éclairée par les médaillés d'Atlanta – j'en profite pour saluer nos valeureux athlètes et leurs cadres – et la Coupe du Monde de football et son retentissement médiatique.

M. Jean-Marie Geveaux. Il y a des villes qui se sont battues pour avoir des stades rénovés!

M. Jean-Claude Beauchaud. Mais cette vitrine n'est-elle pas l'arbre qui cache la forêt? Cette forêt, faite de jeunes pousses, souvent sans repère et en difficulté, ne demandent qu'à s'épanouir grâce au réseau associatif dynamique dont la volonté d'assurer une mission d'éducation d'intérêt public auprès de notre jeunesse est grande. Et cette volonté est servie par des milliers de bénévoles.

Cette forêt est malade, mais votre budget n'est pas de nature à la sauver. Je ne le voterai donc pas.

Mme le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai rêvé toute ma vie de voir la France couverte de stades, de piscines, de gymnases.

Durant mes trente-huit années de professorat, j'ai souffert de voir nos élèves soumis aux plus longues journées de classe de l'Europe. Depuis vingt ans, je constate que le meilleur remède à la drogue et aux violences de la rue est le sport. Je constate aussi que le sport est le meilleur facteur d'intégration des jeunes étrangers. Construire des stades, c'est éviter des hôpitaux, des prisons!

Hélas! le monde intellectuel et politique n'est pas sportif: l'école, à part de belles exceptions, est réticente. Le monde politique se contente souvent, dans ses discours dominicaux, de la maxime: *mens sana in corpore sano*.

Le sport français n'existe réellement que grâce aux 1 200 000 bénévoles et aux collectivités locales qui dépensent – les chiffres varient – de 15 à 20 milliards. Mais il existe aussi grâce aux particuliers, qui dépensent pour le sport autant que l'Etat et les collectivités locales réunis, ce qui est un drame car, si le sport transcende les frontières sociales, il ne permet pas aux pauvres d'être sur les terrains autant qu'ils devraient l'être

Ce qui est grave, c'est que les trois éléments qui sont l'ossature du sport français sont en crise depuis des années.

Le budget du sport diminue : il représente 0,189 % du budget général, soit 2 900 millions, auxquels s'ajoutent les 850 millions du FNDS. On dit que c'est la crise qui oblige à l'austérité, mais cela fait vingt ans, monsieur le ministre, que l'austérité est le régime du sport !

Ce qui est grave, c'est que les dirigeants et entraîneurs bénévoles sont las de courir après dix-neuf sous pour faire un franc, las des nombreuses circulaires qu'ils reçoivent.

Ce qui est grave, c'est que les collectivités locales touchées par la crise ne peuvent plus faire les efforts qu'elles ont réalisés dans le passé.

Prenez le cas de Nice : de 1965 à 1983, en dix-huit ans, cette ville a construit dix piscines, vingt terrains de football – il n'y en avait que dix – trente-deux installations couvertes, dont six gymnases de type C, alors qu'il n'y en avait aucun en 1965, et porté la surface de 210 000 mètres carrés à 700 000 mètres carrés en dépit d'un prix des terrains soixante fois plus élevé qu'au Havre.

Depuis 1984, Nice n'a pas construit une piscine et les équipes ne peuvent monter en première division parce qu'elles ne disposent pas des installations réglementaires.

Il serait bon, monsieur le ministre, que vous consentiez pour Nice l'effort que vous faites pour Nantes et Marseille, par exemple, car ce sont les villes qui créent les succès sportifs !

Ce qui est grave aussi, c'est que le FNDS, créé en 1975 par Pierre Mazeaud pour aider les clubs, notamment les petits, ne joue pas son rôle : sur les 850 millions qui lui sont attribués, 215, c'est-à-dire 25 % seulement, seront répartis entre les clubs, soit, pour Nice, seize francs par sportif !

Mais mis à part ce tableau noir, il y a le côté positif auquel le sportif que j'étais s'accroche.

Les trente-sept médailles obtenues à Atlanta me font chaud au cœur. Il faut cependant veiller à l'avenir des athlètes afin qu'au soir de leur vie on n'en trouve pas un en SDF avec la Légion d'honneur à la boutonnière.

M. Pierre Mazeaud. Bravo !

M. Charles Ehrmann. Les 1 616 cadres techniques, hommes de grande qualité, c'est vous qui les avez sauvés en vous appuyant sur le Président de la République !

Les 3 000 emplois « sport » créés en 1996, et autant en 1997, sont aussi à votre actif !

Pour la Coupe du Monde en 1998 et les jeux Olympiques à Lille, vous jouez votre partition avec talent !

Enfin, les 100 000 jeunes pour lesquels vous avez créé la semaine de cinq jours et qui seront 200 000 à la rentrée de 1997, c'est vous ! C'est une révolution dans un enseignement français resté conservateur.

Je voterai donc votre budget en formulant un vœu, monsieur le ministre : venez à Nice voir l'expérience du lycée du parc Impérial où depuis vingt ans, nous avons des classes qui, trois après-midis par semaine, font du sport et obtiennent d'excellents résultats au baccalauréat, prouvant que Valéry avait raison quand il disait que le sport, c'est de l'intelligence en action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Bravo, cher collègue !

M. Pierre Mazeaud. Et on veut se séparer des anciens ! Ce sont pourtant les meilleurs !

M. Charles Ehrmann. Je le pense ! (*Sourires.*)

Mme le président. Je vous remercie, monsieur Ehrmann, de votre concision.

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le ministre, je serai bref.

Je ne suis jamais intervenu dans la discussion du budget de la jeunesse et des sports depuis que j'ai quitté mes fonctions de secrétaire d'Etat. Mais il me semble important de vous poser aujourd'hui quelques questions.

Nous avons certes obtenu de bons résultats à Atlanta, et je tiens à vous en féliciter. Encore qu'il y ait des choses à dire pour ce qui concerne la natation, que je tiens pour une des grandes disciplines olympiques alors que l'on déplore une inflation de disciplines qui n'ont rigoureusement rien à avoir avec le sport.

M. Patrice Martin-Lalande. Lesquelles ?

M. Pierre Mazeaud. Je voudrais d'abord aborder le problème de compatibilité entre vos fonctions ministérielles, que je respecte, et celles de membre du Comité international olympique. Je considère en effet qu'on ne saurait être ainsi juge et partie.

Que fait le Comité international olympique, qui se prétend d'ailleurs l'héritier de la pensée de M. de Coubertin ? Il entend les candidats – c'est-à-dire les villes et, par là même, les Etats concernés – à l'organisation des jeux Olympiques. En fonction de critères qui lui appartiennent, il désigne souverainement la ville où se dérouleront les jeux.

Or je suis obligé de rappeler que, si les villes payent, il est incontestable que l'Etat suit la collectivité locale choisie et l'aide : il paye également.

Autrement dit, comme membre du Comité international olympique, vous allez être de ceux qui vont choisir telle ou telle ville et, comme membre du Gouvernement, vous allez être celui qui va être obligé de dire que l'Etat doit aider la collectivité concernée. Il y a donc un problème.

Croyez bien que je ne vous cherche pas querelle, car vous êtes un bon ministre et vous avez surtout été un grand sportif.

M. Patrice Martin-Lalande. L'un n'empêche pas l'autre !

M. Pierre Mazeaud. Mais il faut réfléchir à cette situation.

J'en arrive à ma seconde question.

Les jeux Olympiques, comme les grandes manifestations sportives, représentent, hélas ! beaucoup d'argent, tant et si bien que l'on sait qu'aucune ville de certains continents ne pourra jamais espérer, compte tenu de leur situation, accueillir les jeux Olympiques. Je pense à un continent que nous, la France, aimons bien : l'Afrique.

Des sommes considérables sont maintenant en jeu. Mais vous me permettrez de dire, puisque nous traversons une époque où nous souhaitons la transparence, qu'il n'y en a, en la matière, aucune.

Comme tout le monde, j'ai lu dans la presse ce que les jeux d'Atlanta avaient rapporté. Et l'on explique que cela ne suffira pas à combler le déficit du CIO ! Mais de quel déficit parle-t-on ?

J'aimerais qu'un membre du CIO, de surcroît membre du gouvernement français, exige de M. Samaranch et de ses collègues la transparence. Nous sommes quand même

en droit de savoir où passent les sommes considérables dont on dit qu'elles représentent des centaines de millions de dollars.

Même si, comme je le pense, il y a incompatibilité entre vos différentes fonctions, vous pouvez nous aider, non pas en tant que membre du gouvernement français, mais en tant que membre du CIO, à connaître la destination de ces sommes considérables dont je viens de parler, faisant ainsi en sorte qu'il y ait une véritable transparence. Parce que, monsieur le ministre, et je m'adresse au grand sportif que vous êtes – j'ai d'ailleurs assisté à votre succès – le sport, ce n'est pas l'argent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Mme Frédérique Bredin applaudit également.*)

Mme le président. La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme M. Mazeaud, c'est la première fois depuis que j'ai quitté le ministère de la jeunesse et des sports...

M. Jacques Blanc. Il y a moins longtemps que lui !

Mme Frédérique Bredin. ... que j'interviens publiquement sur ce budget. Je ne l'avais pas fait à l'époque où Mme Alliot-Marie était ministre. Si je le fais aujourd'hui, c'est parce que la situation me paraît grave, extrêmement grave et, pour tout dire, inquiétante tant pour le sport que pour les jeunes de France.

Votre budget, monsieur le ministre, est un budget en déroute. Il traduit une terrible marche arrière pour la jeunesse et le sport. Tous les efforts déployés, les dernières années, certes modestement, mais déployés tout de même, pour donner au sport de vrais moyens, pour mener une politique ambitieuse et originale en faveur de la jeunesse sont abandonnés.

M. Jean-Marie Geveaux. Au contraire !

Mme Frédérique Bredin. En 1993, le budget de la jeunesse et des sports franchissait pour la première fois la barre symbolique des 3 milliards, représentant 0,22 % du budget de l'Etat. Pour 1997, vous nous présentez un budget représentant 0,18 % du budget de l'Etat. Vous faites disparaître 150 emplois, vous laminez les crédits d'investissement – les autorisations de programme du titre V diminuent de 10 % et celles du titre VI de 90 % – et vous n'avez plus la masse critique nécessaire pour assurer une politique digne de ce nom en faveur du sport et des jeunes.

Vous avez été réduit à présenter cette année un budget de charité. L'époque n'est pas si loin – c'était en 1992 – où M. Guy Drut déclarait dans cette assemblée que le budget de la jeunesse et des sports devait représenter 1 % du budget de l'Etat. Changement de temps, changement de discours ! M. Guy Drut ministre ne se souvient plus de ce que disait M. Guy Drut député. Je vous avoue que je trouve triste qu'un grand nom, un très grand nom du sport français soit associé à cette déroute.

Monsieur le ministre, votre budget connaît une « déconfiture », pour reprendre l'expression d'un de vos collègues, bien plus importante que l'apparence des chiffres pourrait le laisser penser, car il est dévoré par la Coupe du Monde.

Je voudrais sur ce point vous dire notre surprise et notre opposition à plusieurs de vos décisions.

Surprise et opposition, car vous ne respectez pas la parole de l'Etat. Au nom du Gouvernement, j'avais pris l'engagement solennel vis-à-vis du mouvement sportif, vis-à-vis de toutes les associations sportives, que les coûts de la Coupe du Monde ne seraient pas imputés sur les crédits trop modestes, on le sait, du ministère de la jeunesse et des sports et du FNDS. Le Gouvernement s'y était engagé par écrit, je le répète, et Mme Alliot-Marie avait promis de respecter cet engagement. M. Mazeaud l'a redit à cette tribune : à projet exceptionnel, financement exceptionnel. Le budget de la jeunesse et des sports est trop modeste pour se faire dévorer par un grand événement sportif de ce genre, dont on connaît les coûts considérables.

Monsieur le ministre, comment osez-vous revenir sur la parole de l'Etat et amputer le budget du ministère de la jeunesse et des sports au nom de la Coupe du Monde ? Comment osez-vous inscrire au titre IV, réservé aux interventions publiques du ministère, 263 millions de francs pour la construction du Stade de France ? Au-delà de l'étrangeté de la manipulation budgétaire qui consiste à inscrire une dépense d'investissement au titre IV, pourquoi taxer les actions concrètes pour le sport et les jeunes au nom du Stade de France ?

Pour le reste, monsieur le ministre, car c'est bien de « restes » qu'il faut parler, je me limiterai à quelques remarques.

Comme tous les budgets, le vôtre est la traduction financière d'une politique. Très marqué politiquement, il traduit un véritable tournant dans la tradition du ministère. C'est un budget inquiétant dans la mesure où il concentre tous les efforts sur les événements de prestige, sur le sport de haut niveau – tant mieux pour lui ! – mais en oubliant le sport pour tous, pourtant fondamental, dont il semble mépriser l'importance comme force sociale, comme facteur d'insertion et d'épanouissement pour chacun.

Ce budget tourne aussi le dos aux jeunes qui, au-delà des belles mais fausses paroles, ne sont plus une priorité du Gouvernement. Concrètement, cela se traduit par des économies à la hache : les crédits d'intervention du titre IV sont réduits de 30 % – notamment pour les actions en direction de la vie associative et des pratiques sportives locales.

De l'aide aux petits clubs, du ticket-sport, des équipements sportifs de proximité comme les J-sports, il n'est plus question ! Du développement des pratiques sportives grâce aux conventions d'objectifs, du soutien des pratiques sportives locales, il n'est plus question ! L'insertion par le sport, l'accès au sport pour tous, vous y semblez indifférent ! Bien sûr, vous allez nous dire le contraire, la main sur le cœur, mais les chiffres sont là, qui disent l'abandon programmé de toute politique sportive populaire.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est faux !

Mme Frédérique Bredin. Quant aux actions en faveur des jeunes, mieux vaudrait ne pas en parler tant vous ne faites rien. Même la plaquette de votre ministère est pathétique sur ce point : 20 millions de francs sont annoncés pour les « défi-jeunes », soit plus 5 millions par rapport à 1996, mais que faites-vous des 170 millions de francs qui étaient consacrés aux projets des jeunes en 1993 ? Que faites-vous de la baisse de 38 millions des crédits destinés à la jeunesse et à la vie associative ? Avec vous, en effet, monsieur le ministre, le ministère de la jeunesse et des sports prend un tournant : ce n'est plus le ministère des jeunes.

J'évoquerai l'aménagement des rythmes scolaires à l'occasion d'un amendement, car le temps m'est compté. Je voudrais simplement vous dire, monsieur le ministre, l'inquiétude de tous à l'égard de la réforme de l'Etat, qui a été engagée par d'autres que vous au sein du Gouvernement, et notamment de la disparition programmée des directions départementales de la jeunesse et des sports ou de leur fusion dans des directions locales plus globales.

En conclusion, je dirai que le ministère de la jeunesse et des sports a sombré à nouveau dans la catégorie des ministères délaissés, considérés comme secondaires et, finalement, oubliés des priorités gouvernementales. Vos crédits sont gravement amputés par les coûts de la Coupe du Monde qui, contrairement au bon sens et surtout à l'engagement de l'Etat, sont à la charge du ministère, trop fragile pour les supporter.

Mais surtout, votre ministère a rompu avec la tradition qui faisait sa force : il n'est plus que le ministère du sport de haut niveau ; il méprise le sport pour tous et néglige les jeunes sur le dos desquels se font les économies, vos économies.

M. Jean-Marie Geveaux. Vous n'avez rien compris !

M. Edouard Landrain. Mme Bredin a oublié qu'elle a été ministre !

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, il aura donc fallu attendre le 12 novembre 1996 pour entendre Mme Bredin porter un intérêt apparemment affirmé aux affaires sportives françaises ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur Hage, mon budget diminue peut-être un tout petit peu, mais de toute façon moins que d'autres. C'est la raison pour laquelle je parlerai plutôt de stabilité. Le président Sérandour, qui semble d'ailleurs devenir la référence du parti communiste puisque vous le citez et qu'il rencontre M. Hue, vous aura sans doute fait observer que s'il faut parler des dépenses, il convient aussi d'examiner les recettes, de temps en temps, car elles sont indispensables à toute gestion qui se veut correcte.

Les moyens dont disposera en 1997 le ministère dont j'ai la charge – crédits budgétaires plus comptes spéciaux du Trésor – sont en légère augmentation : plus 0,69 %. Cette augmentation résulte de l'accroissement des recettes du FNDS, que j'évaluerai à 850 millions pour 1997. Je vous rappelle que j'avais prévu 820 millions pour 1996 et que le résultat définitif sera un peu supérieur.

La variation des crédits budgétaires est un peu différente, je le reconnais, si on compare à la loi de finances initiale de 1996 et s'établit à moins 2,3 % car vous aviez voté, mesdames, messieurs les députés, l'an dernier, comme les années précédentes d'ailleurs, des amendements spécifiques en faveur d'équipements sportifs.

S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, je ne peux que répéter ce que je viens de vous dire, mais c'est important car c'est une bonne nouvelle : l'estimation de 850 millions de recettes pour le FNDS pour 1997 est réaliste – je vous rappelle que celle que j'avais faite l'an dernier sera très largement atteinte. Les ressources du FNDVA restent, quant à elles, stables à 24 millions de francs.

Dans un contexte d'effort de maîtrise des dépenses publiques sans précédent, la stabilité du budget du ministère de la jeunesse et des sports, de même que l'engagement personnel, cet été, du Président de la République en faveur des cadres techniques et du monde sportif témoignent de la priorité que constitue le sport. Je sais que certains appellent de leurs vœux – ils militent en ce sens depuis des années – une augmentation significative du budget des sports. C'est aussi mon objectif – je ne vous le cache pas – car nous devons avoir une grande ambition pour le sport et la jeunesse. Mais cela suppose que l'on s'en donne les moyens, clairement. Or, cette année, le pays, vous le savez, doit encore assainir ses finances pour repartir avec plus de vigueur. Ce n'est pas de la langue de bois. Je pense que seuls les projets justifient les moyens. Il faut faire la preuve de l'efficacité des crédits nouveaux que l'on demande. Et nous sommes en train de faire la preuve qu'une réforme des rythmes scolaires donnant plus de place aux activités sportives et culturelles est possible et nécessaire,...

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... que le secteur du sport est créateur d'emplois, que la France peut occuper durablement, sur la scène internationale, une place de choix dans le domaine sportif.

M. Jacques Blanc. Eh oui !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. J'ai la certitude que nous disposerons, avant la fin du septennat en cours, des moyens budgétaires nécessaires pour généraliser la réforme des rythmes scolaires à l'ensemble du territoire et pour exploiter pleinement les gisements d'emplois qui existent dans le domaine du sport, en particulier dans ce que l'on appelle les petits clubs, qui sont souvent les plus riches en matière d'initiatives et d'enthousiasme.

M. Patrice Martin-Lalande. Il y a beaucoup à faire !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. C'est pourquoi le présent budget est un budget de projets dans lequel j'ai souhaité dégager des priorités claires : l'aménagement des rythmes scolaires, avec une ambition de doublement du nombre d'enfants concernés à la rentrée 1997 par rapport à la rentrée 1996 ; le plan sport-emplois, également avec une ambition de doublement du nombre des emplois créés entre 1996 et 1997 ; le sport de haut niveau, pour conforter et améliorer encore les résultats de nos champions ; enfin, une politique ambitieuse pour la jeunesse.

J'ai organisé le projet de budget pour 1997 autour de ces quatre priorités.

J'en profite pour vous confirmer que, grâce à l'ouverture ces derniers jours de près de 90 millions de francs de crédits gelés, l'exécution du budget de 1996 a permis de financer l'ensemble des engagements que j'avais pris sur les rythmes scolaires, le plan sport-emploi, le Stade de France, y compris sa dépollution, le FONJEP. Surtout, la quasi-intégralité des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives ont été respectées.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Ce dégel permettra également de doubler les effectifs du FNDVA. La dépollution du Stade de France, je le répète, sera financée dans de bonnes conditions, ce qui répond à l'interrogation de plusieurs d'entre vous.

S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, l'objectif de ma démarche était de faire le premier pas dans le sens d'une réforme profonde souhaitée par nombre d'entre

nous, à commencer par le Président de la République, en faisant partir cette volonté non pas des bureaux parisiens, mais du terrain. La demande a été si forte que ce ne sont pas quelques écoles, mais bien 113 000 enfants répartis dans 170 communes pilotes, soit 800 écoles, qui ont pu bénéficier, dès le mois de septembre dernier, des « après-midi sans cartable ». La mise en place des sites pilotes a été l'occasion de débats très animés, même parfois un peu vifs, mais, dans la très grande majorité des écoles intéressées, le projet a démarré dans de bonnes conditions, à la satisfaction de tous. L'évaluation sera la priorité pour l'année à venir et elle partira également du terrain. J'ai ainsi demandé que chaque site pilote mette en place, à cet effet, un comité local de suivi et d'évaluation.

Au niveau national, j'ai mis en place un comité d'évaluation composé d'élus, de fonctionnaires et de personnalités qualifiées, présidé par M. Delevoye, sénateur, président de l'Association des maires de France. L'évaluation portera, bien évidemment, non seulement sur les aspects éducatifs, mais également sur les coûts et sur les qualifications des animateurs, en vue de préparer une généralisation de la réforme sur la durée du septennat.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. A plus court terme, je souhaite qu'à la rentrée scolaire de 1997 plus de 200 000 enfants, et non plus 100 000 comme aujourd'hui, bénéficient de ces nouveaux rythmes. Le projet de budget pour 1997 prévoit une mesure nouvelle de 40 millions de francs en ce sens. Cela sera suffisant, monsieur Geveaux, soyez-en persuadé. Bien entendu, nous discutons avec d'autres partenaires potentiels.

Les nouvelles écoles concernées seront prioritairement choisies, toujours sur la base du volontariat, dans deux départements pilotes, que nous désignerons avec François Bayrou dans les prochains jours, dans les sites pilotes existants qui souhaiteront étendre l'expérience, dans les zones franches et dans d'autres communes volontaires.

J'en viens au plan sport-emploi, dont l'objectif est de développer la pratique sportive. Vous savez que j'y accorde beaucoup d'importance. Il y a un an, je vous avais annoncé que j'allais lancer ce plan. Là encore, c'est chose faite et je peux vous dire aujourd'hui ma satisfaction d'avoir atteint l'objectif de 3 000 créations d'emplois. Dans la conjoncture actuelle, c'est une réelle satisfaction qui s'ajoute à celle ressentie devant les performances de nos athlètes, de nos sportifs tout au long de l'année, quels que soient les disciplines et les endroits, performances qui ont donné une image excellente du sport français avec ses deux visages – ceux qui s'y connaissent un tout petit peu savent que l'un ne va pas sans l'autre : le sport de haut niveau victorieux et le sport pour tous, créateur d'emplois, que, bien entendu, je n'ai jamais oublié, puisque j'en suis issu. On n'oublie pas sa famille ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour cela, j'ai choisi de m'appuyer sur les élus et sur les clubs sportifs, en un mot sur le dynamisme du terrain, et de proposer un dispositif qui a le mérite de la simplicité. En effet, il offre à tout club sportif qui recrute un animateur un allègement de coût de 50 000 francs la première année. Il faut en effet s'orienter vers les mécanismes d'aide à l'emploi les plus simples possible.

Pour 1997, je place à nouveau la barre assez haut en fixant un objectif de doublement du nombre d'emplois créés. Ce seront donc au total, fin 1997, 6 000 emplois

sportifs qui auront été créés en deux ans. Nous aurons ainsi enclenché un processus de création d'emplois dont on peut espérer qu'il sera continu. Pour cela, je consacrerai, en 1997, 100 millions de francs au plan sport-emploi : 50 millions de francs sur le titre IV et 50 millions de francs sur la part régionale du FNDS.

S'agissant du FNDS, je m'étonne un peu des réticences d'une partie du mouvement sportif. La part régionale est importante – 250 millions de francs – et, honnêtement, je ne vois pas qui peut s'indigner que l'on consacre cet argent d'abord aux clubs qui créent des emplois. C'est une question de bon sens. D'ailleurs, c'est ce que font depuis longtemps les CROS les plus dynamiques.

Quant à la dégressivité de l'aide, elle ne correspond pas à un désengagement au détriment des collectivités locales ; elle a simplement pour objectif de faire en sorte que les emplois créés soient d'abord des emplois qui génèrent des recettes nouvelles pour les clubs. De toute façon, nous ferons des estimations, des constats dès cette année et nous verrons bien si cette dégressivité sur trois ans est viable.

J'en viens à ce qui, selon certains qui ne lisent pas bien ou qui lisent d'une façon particulière, serait l'unique objet de mon ressentiment, à savoir le sport de haut niveau, qui est tout de même une partie importante du département dont j'ai la charge. Cap sur Nagano et sur la Coupe du Monde de football ! Je le répète, car nous en sommes tous très fiers, les résultats internationaux obtenus par nos sportifs me réjouissent tout particulièrement. Ils ont donné à des milliards de spectateurs, de tous les pays, l'image d'une France qui sait gagner. Je souhaite tirer les conclusions d'Atlanta pour préparer la France, dans les meilleures conditions, à Nagano, à Bari 1998, à Sidney, et peut-être à Lille.

L'enjeu à court terme, c'est la Coupe du Monde de football. En 1998, elle donnera l'occasion à la France de présenter au monde entier une vitrine sportive, économique, culturelle et sociale exemplaire.

Pour ce qui est de l'avancement des travaux du Stade de France, il est conforme au calendrier prévisionnel.

En 1997, comme en 1996, le FNDS ne sera pas mis à contribution pour le Stade de France, qui fera l'objet d'un financement global de 263 millions de francs sur le titre IV exclusivement.

Par ailleurs, un montant de 78,5 millions de francs, comparable à celui de cette année, sera inscrit au FNDS pour les travaux de rénovation des autres stades retenus pour la coupe du monde de football, que l'on appelle plus communément les stades de province.

Le montant des conventions d'objectifs avec les fédérations sportives sera stabilisé à 450 millions de francs. Le montant de crédits accordés à chaque fédération sera largement fonction des résultats obtenus dans le haut niveau, bien sûr, mais aussi à tous les niveaux de pratique.

C'est donc une action d'ensemble qui sera sanctionnée, et je vous rappelle qu'il y a également des sanctions positives, qui s'appellent, tout simplement, des récompenses !

L'augmentation du FNDS et le fait que la dépollution du Stade de France ne sera pas, comme cette année, imputée sur la ligne d'aide au développement sportif font qu'en pratique je disposerai d'un peu plus de crédits pour les actions en faveur du sport pour tous. Voilà qui devrait rassurer la plupart d'entre vous ! De plus, dès 1998, le Stade de France sera achevé, et les 263 millions de francs consacrés par redéploiement du titre IV en 1997 à cet

équipement pourraient être affectés prioritairement à la pratique sportive au sein des petits clubs. Ce serait, en effet, un juste retour des choses. Sur ce point, ma détermination n'a d'égale que la vôtre. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur Blanc, je ferai un effort tout particulier pour aider les collectivités locales à financer des équipements sportifs. En effet, si, cette année, j'ai dû apurer les dettes accumulées depuis des années et des années, ce que l'on oublie un peut trop souvent, je serai en mesure, l'an prochain, de financer sur le FNDS trois fois plus de projets nouveaux.

Par ailleurs, en concertation avec tous les intéressés, j'ai entrepris un projet de révision de la loi de 1984 sur le sport, qui vous sera présenté prochainement.

Ce projet de loi est le résultat d'une très large consultation qui a commencé par un travail de fourmi, en relation étroite avec le Comité national olympique et sportif français, puisque tous les groupes de travail ont été présidés par des membres du mouvement olympique français, à commencer par son président, M. Sérandour ; je citerai aussi, entre autres, le secrétaire général, M. Alaphilippe, Mme Franco, M. Leclercq. C'est dire la volonté du mouvement olympique français d'aller vraiment au fond des choses, puisque j'ai pu voir, d'après une dépêche, qu'il commençait à critiquer son propre travail ! (*Sourires.*) Donc ce qui, je l'espère, vous sera soumis au printemps prochain, envisage l'ensemble des problèmes auxquels le sport a à répondre. Je souligne à votre intention, monsieur Blanc, vous qui présidez également un groupe de travail au sein de l'Assemblée, que plusieurs dispositions relatives aux collectivités locales devraient répondre aux préoccupations des maires, des conseillers généraux, des conseillers régionaux.

Enfin, le ministère soutiendra la candidature de Lille aux jeux Olympiques de 2004, parce que c'est la candidature de toute la France, et que la France se doit d'être au premier rang sur le plan international.

Les jeux Méditerranéens ne seront pas oubliés, bien sûr.

Toutefois, je crois qu'il nous appartient de nous interroger sur la multiplication d'événements sportifs divers, parfois très coûteux, qui viennent puiser dans les crédits du sport pour tous. Dans cet ordre d'idées, même les événements majeurs que je viens de citer doivent faire l'objet de discussions avec tous les partenaires concernés.

Je voudrais conclure sur la jeunesse parce que – et la grande majorité des jeunes, plus de 80 %, le reconnaît – ma volonté est d'offrir aux nouvelles générations une politique ambitieuse.

D'abord, je poursuivrai l'effort en faveur de la vie associative qui constitue un atout essentiel pour la vitalité et la cohésion sociale de la nation. Personne ne peut dire le contraire. Jamais le Gouvernement n'avait entamé avec le monde associatif un dialogue d'une telle richesse et d'une telle qualité. Les groupes de travail mis en place par le Premier ministre, dans le cadre du Conseil national de la vie associative, constituent pour les représentants des associations une chance qu'il faudra transformer en résultat. Pour cela, comme d'habitude, je leur fais confiance.

Pour ma part, je souhaite accroître ce dynamisme : le nombre de postes FONJEP sera maintenu, mais je souhaite qu'ils soient affectés en priorité à de jeunes responsables et qu'il y ait une réelle mobilité des postes.

De même, les crédits du FNDVA devront aider en priorité les jeunes bénévoles qui acceptent de prendre des responsabilités dans les associations.

Par ailleurs, je poursuivrai les actions interministérielles engagées cette année en faveur de la prévention et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion. Dans ce domaine, il faut être présent sur tous les fronts. Je donnerai une priorité à la prévention et à l'information sur les sectes, dans la continuité de l'action que j'ai engagée cette année. Mais, au-delà de la prévention, je souhaite mener une politique suffisamment audacieuse pour que l'espoir remplace la « sinistrose ». Susciter les initiatives, informer, conseiller et orienter, et au total, donner à chaque jeune les moyens de forger son propre avenir, telles seront mes priorités. Voilà une ambition à la mesure des problèmes : remplacer l'assistantat par l'initiative.

M. Jean-Marie Geveaux. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Croyez-moi, faire confiance, soutenir les initiatives, ça marche ! Je le constate régulièrement lors de mes déplacements partout en France,...

M. Patrice Martin-Lalande. C'est vrai !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... parce que, vous savez, régulièrement, je sors des frontières du 7^e arrondissement ! (*Sourires.*)

Cette politique sera concrétisée dès cette année par une action forte pour les initiatives des jeunes. Une structure nouvelle, club ou fondation, soutiendra, dans la continuité du dispositif défi-jeunes, toutes les initiatives, à condition qu'elles soient d'intérêt général.

Cette structure bénéficiera d'au moins 20 millions de francs et devra se renforcer sur une période de cinq années. Vous voyez, monsieur Ferry, que du pétrole, quand on s'en donne les moyens, on peut en trouver, mais c'est vrai qu'il faut en chercher ! (*Sourires.*)

Ma volonté est que, le plus vite possible, l'action de l'Etat en faveur de l'emploi des jeunes repose moins sur l'assistantat et davantage sur l'encouragement des initiatives, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles et, pourquoi pas ? sportives. (*Sourires.*)

Cette redéfinition suppose une modification profonde non seulement de l'intervention des pouvoirs publics, mais aussi et surtout des mentalités.

Je remarque, en effet, que la France a été de tout temps à l'origine des grands mouvements d'idées, des révolutions sociales, des mouvements culturels et des innovations technologiques et scientifiques. Et, qui a, le plus souvent, été à la base de ces innovations ? Les jeunes générations.

La jeunesse française doit aujourd'hui être capable de continuer à faire rayonner sa propre culture, ses propres créations, ses propres idéaux, et ce partout dans le monde. N'oublions jamais que c'est cela, le génie français.

Ma volonté est de faire, pour l'an 2000, le pari de la jeunesse. Il faut lui donner la possibilité d'inventer demain. C'est la raison pour laquelle je m'adresse à l'ensemble des secteurs de la jeunesse, et notamment à la jeunesse rurale que l'on oublie un peu trop souvent. J'ai décidé de créer, en 1997, des contrats d'animation rurale destinés à proposer aux jeunes de ces zones de mettre en place de véritables activités qui redonneront à leurs communes la vitalité et l'animation qui font trop souvent défaut. Chacun sait que si la ville a un visage, très souvent la campagne a une âme.

Les jeunes peuvent ainsi proposer la création d'un club de théâtre, d'une « junior entreprise », d'un local à leur usage, d'un mur d'escalade ou toute autre animation. Ces contrats s'adressent très largement aux communes des zones de revitalisation rurale qui se regroupent en communauté de communes. La France pour tous, c'est aussi la France des campagnes. J'affecterai 10 millions de francs, en 1997, à ces contrats.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, l'année 1997 sera, plus encore que celle-ci, une année riche en projets. Nous nous donnerons les moyens techniques et financiers de les mener à bien pour que, à l'instar du sport français, qui est exemplaire, la jeunesse française tout entière sache gagner.

Avant de conclure, je voudrais remercier M. Mazeaud, l'un de mes prédécesseurs. Je tiens à lui réaffirmer mon estime respectueuse pour ce qu'il a fait sur le plan sportif, mais aussi sur le plan politique. Sachant son souci de l'exactitude, je comprends qu'il s'interroge sur ce double statut qui est le mien de membre du CIO et de ministre de la jeunesse et des sports. Je le rassure : j'ai annoncé au président du Comité international olympique français que tant que j'assumerai les fonctions de ministre, je ne siégerai pas au conseil d'administration du CNOSF en tant que membre du CIO.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est clair !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. C'est la moindre des choses.

Il a également fait état des difficultés financières que pourraient rencontrer certaines villes, notamment africaines, qui voudraient se porter candidates à l'organisation des jeux Olympiques. Mais vous le savez bien, les uns et les autres, l'Afrique est un continent que la France ne saurait oublier. D'ailleurs, même si nous souhaitons le succès de la candidature de Lille, je rappelle que l'une des candidatures favorites pour l'organisation des jeux de 2004 est la ville du Cap – qui, jusqu'à preuve du contraire, est en Afrique !

S'agissant de l'affectation des fonds du CIO, je veux d'abord – il n'est pas nécessaire de se précipiter – acquiescer une connaissance un peu plus précise je ne dirai pas des us et coutumes, mais du fonctionnement du comité.

Il faut rappeler, par exemple, que des millions de francs sont affectés à ce qu'on appelle la solidarité olympique, qui offre aux pays qui n'en ont pas vraiment les moyens la possibilité de participer à la fête et d'avoir des actions de formation, qu'il s'agisse de pays appartenant au continent africain, au sud-est asiatique ou au continent sud-américain. Quelle chance, quelle joie, pour certains d'entre eux, de participer à cette fête fantastique que sont les jeux Olympiques ! Ainsi, je crois savoir que c'est grâce au Comité international olympique que de nombreux athlètes ont pu participer aux derniers jeux d'Atlanta. Sur tous ces points, j'apporterai des précisions écrites à la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

(*M. Claude Gaillard remplace Mme Nicole Catala au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe UDF.

La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le ministre, je reviens à ce qui, pour nos clubs aussi, est le nerf de la guerre, l'argent !

En vertu de l'article 11 de la loi du 16 juillet 1984 et du décret du 11 mars 1986, tout club sportif dont le total des recettes et rémunérations dépasse 2,5 millions de francs est tenu de se constituer en société anonyme à objet sportif – SAOS – ou en société d'économie mixte locale. De plus, en application de l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, tout concours financier des collectivités locales sera interdit à ces clubs dès l'an 2000, date à laquelle prendront fin les dispositions transitoires prévues par le décret du 24 juillet dernier fixant le montant des subventions attribuées aux clubs en fonction de leur budget, de façon dégressive jusqu'en 1999.

L'inquiétude de nos clubs est grande, car les aides financières des collectivités locales représentent souvent une partie très importante de leurs ressources.

Ma question est double.

Il me paraît indispensable, dans un premier temps, de corriger le seuil à partir duquel un groupement sportif doit se constituer en SAOS ou en société d'économie mixte locale. Le nouveau seuil pourrait tenir compte des 2,5 millions de francs initialement prévus, corrigés de l'inflation de ces dix dernières années. C'était l'objet de la lettre que M. Jacques Blanc et moi-même vous avons adressée le 19 mars dernier au nom du groupe d'études sur le sport de l'Assemblée nationale, lettre qui n'a malheureusement pas reçu de réponse à ce jour. Pourtant, cette disposition relève d'un simple décret. On pourrait également envisager que, chaque année, ce seuil soit corrigé des variations de l'indice des prix. Pouvez-vous répondre à notre pressante inquiétude ?

Deuxièmement, quelles dispositions sont envisagées pour que les collectivités locales puissent continuer à apporter leur concours aux clubs professionnels de façon permanente après l'an 2000 et pour éviter ainsi à la grande majorité de nos clubs sportifs de connaître des difficultés qui deviendraient vite, vous le savez, insurmontables ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Bariani, chacun connaît votre attachement pour le sport. S'agissant du relèvement des seuils fixés par le décret du 11 mars 1986, il est en effet logique de tenir compte de l'érosion monétaire. Cela n'a pas été fait depuis dix ans. On peut le regretter, mais nous, nous allons le faire.

Il n'en reste pas moins que le statut de société convient aux clubs professionnels. Pour des raisons de transparence financière, j'invite également les groupements sportifs à envisager d'adopter ce statut.

Nous devons – j'en viens à l'autre volet de votre question – permettre aux collectivités locales de maintenir aux clubs professionnels de façon permanente pour la réalisation de certains objectifs, surtout la formation, des concours qui pourraient représenter un certain pourcentage du budget du club. Plusieurs pistes s'offrent à nous pour y parvenir. Elles sont à l'étude et doivent faire l'objet d'une négociation interministérielle. Mais nous avançons dans le bon sens et je vous remercie de vos fructueuses initiatives et de la part importante que vous prenez à ces travaux.

(*Mme Nicole Catala remplace M. Claude Gaillard au fauteuil de la présidence.*)

**PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président**

Mme le président. La parole est à M. Gérard Voisin.

M. Gérard Voisin. Monsieur le ministre, la Saône-et-Loire vous a fait confiance et vous le lui avez bien rendu en lui accordant deux sites expérimentaux ARVEJ pour l'année scolaire 1996-1997 dans les circonscriptions du Mâconnais et de la Bresse. Mon collègue René Beaumont et moi-même avons, chacun pour ce qui le concerne, assuré la mise en place de ces sites. Oh ! tout ne fut pas facile et je ne dirai rien de toutes les difficultés que nous avons dû surmonter. Quoi qu'il en soit, mes vingt-deux collègues maires du site Mâconnais-Val-Lamartinien se joignent à moi pour vous remercier de l'effort important que vous avez entrepris pour la promotion du sport et de la culture à l'école au bénéfice de nos élèves.

Nous souhaitons, comme vous, assurer la densification des projets ARVEJ. Aussi René Beaumont, qui est également président du conseil général, a-t-il posé la candidature de la Saône-et-Loire pour recevoir l'un des sites pilotes départementaux. Je souhaite vivement qu'en accord avec le ministre de l'éducation nationale, vous reconnaissiez le travail déjà effectué en Bourgogne en donnant suite à notre demande. Grâce à ces expériences, la jeunesse française progressera plus aisément sur le plan sportif et culturel, et je sais que nous réussirons ensemble.

Mais tout cela a un coût. Les parlementaires, au cours de la discussion budgétaire, se contentent le plus souvent de donner leur avis sur le montant des crédits : il y en a trop ou pas assez. Mon propos ne sera pas du même ordre puisque j'estime satisfaisants les 40 millions de francs supplémentaires que vous avez affectés au programme ARVEJ. J'ai pour souci que les crédits inscrits soient maintenus, voire abondés dans le temps, c'est-à-dire que soit effectivement assuré le versement de ces sommes indispensables. Il n'y aurait rien de plus désastreux que de subir des gels ou des suppressions de lignes budgétaires. Les transferts de charges qui en résulteraient seraient insupportables pour les collectivités locales ou territoriales qui se sont engagées à vos côtés – avec quelle conviction et au prix de quelles difficultés ! Ainsi, le conseil général de Saône-et-Loire participe pratiquement à parité avec votre ministère au financement des sites pilotes ARVEJ, ce qui est, je crois, un cas unique parmi tous les départements concernés.

Je conclus en vous remerciant, monsieur le ministre, de la détermination qui est la vôtre et en souhaitant que vous scelliez une forte union avec M. Bayrou pour faire comprendre à toutes et à tous que la seule chose qui vaille, au bout du compte, est une jeune France mieux armée pour entrer dans la vie.

Ce serait encore plus beau sans ces querelles d'adultes qui opposent les pédagogues, les élus, les parents d'élèves ou les membres des associations. (*Aplaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Voisin, je tiens d'abord à vous féliciter pour la qualité du travail que vous avez effectué sur le terrain pour l'aménagement des rythmes scolaires, car je sais que vous êtes l'un des artisans de la réussite des sites pilotes en Saône-et-Loire.

M. Patrice Martin-Lalande. Cela demande du travail !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

J'en suis bien conscient, mais nous ne manquons pas de courage.

Pour ma part, je puis vous dire sans la moindre hésitation que je tiendrai les engagements financiers que j'ai pris en faveur des sites pilotes. Ils portent sur plusieurs années, au moins trois ans, le temps de mener les expériences à leur terme et de les évaluer.

Dans quelques jours, François Bayrou et moi-même – notre union est totale, vous le savez, et je n'hésite jamais à souligner la valeur de son travail – choisirons deux départements pilotes. La candidature du vôtre est intéressante et témoigne de son dynamisme. Pour que les choses soient claires, je vous demande simplement de confirmer dès que possible par écrit – si vous ne l'avez déjà fait – l'engagement du conseil général de Saône-et-Loire pour que, le moment venu, nous puissions évoquer sa candidature.

Mme le président. La parole est à M. Gratien Ferrari.

M. Gratien Ferrari. Monsieur le ministre, dans un budget relativement stable, je remarque que les crédits inscrits au titre VI pour les subventions d'investissement accordées par l'Etat aux collectivités locales chutent considérablement, de 90 %. Pourtant, il s'agit d'équipements de proximité qui répondent à un besoin social, à un besoin de politique en faveur de la jeunesse, à un besoin d'aménagement du territoire. Ces crédits de l'Etat ont également un effet de levier et facilitent les cofinancements. Enfin, les travaux qu'ils représentent sont nécessaires aux entreprises locales et tout investissement supprimé leur fera gravement défaut.

Monsieur le ministre, cette chute des subventions peut-elle être compensée par des crédits prélevés sur d'autres lignes budgétaires soit de votre département, soit d'autres ministères ? Je pense notamment au ministère de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Alain Madalle. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

Monsieur Ferrari, tout l'argent public consacré au sport ne provient pas, vous le savez, du ministère de la jeunesse et des sports. La plus grosse part est financée par les collectivités locales, et d'autres départements ministériels apportent également leur contribution.

Les crédits du titre VI, de 15 millions de francs en loi de finances initiale de 1996, sont effectivement ramenés à 5 millions de francs pour 1997. Cela s'explique essentiellement par l'étalement des contrats de plan et par le transfert de 5 millions de francs au budget du ministère de la ville, au titre de la solidarité avec les quartiers difficiles.

Cette baisse sera compensée et même largement. Mais permettez-moi une petite explication préliminaire. C'est bien beau de tirer des plans sur la comète, comme Mme Ségolène Royal, qui expliquait récemment, dans une émission du dimanche soir, que l'un des éléments du programme du parti socialiste était l'utopie. Or on ne peut pas gouverner sérieusement en s'appuyant sur l'utopie. Et l'une des tâches les plus difficiles, mais les plus nécessaires auxquelles j'ai eu à faire face depuis que je suis ministre, a été d'apurer les dettes, notamment celles du FNDS.

Grâce à cet effort dont chacun doit être conscient, nous envisageons maintenant l'avenir avec un peu plus de sérénité. Ainsi pourrions-nous financer l'an prochain, avec

les collectivités locales, trois fois plus de projets nouveaux qu'en 1996, ce qui représente dix fois plus que les simples crédits du titre VI ! Je vous remercie, monsieur Ferrari, de m'avoir donné l'occasion de fournir ces précisions à l'Assemblée.

Mme le président. Nous passons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Monsieur le ministre, le sport est la seule activité de loisirs qui ne bénéficie pas, du moins en France, du taux réduit de TVA. C'est en effet le taux normal de 20,6 % qui s'applique pour les droits afférents aux installations sportives. Je pense, comme M. Landrain et le président Jacques Blanc, qui se sont déjà exprimés à ce sujet, que l'application du taux de 5,5 %, outre l'avantage immédiat qu'elle procurerait en termes financiers, aurait plusieurs effets positifs à moyen et à long terme.

Pour les associations sportives, elle devrait mettre fin à l'incertitude juridique née des interprétations différentes de l'administration fiscale quant à l'assujettissement à la TVA des prestations qu'elles fournissent.

Quant aux entreprises sous statut commercial – 300 environ pour un chiffre d'affaires de quelque 3,5 milliards de francs hors taxes – cette mesure leur permettrait soit de restaurer leurs marges et d'assurer ainsi la pérennité de certaines d'entre elles qui sont en grande difficulté, soit, pour celles qui le peuvent, d'abaisser leurs prix et de créer des emplois. Ces entreprises, je le signale au passage pour répondre à un argument souvent invoqué, sont loin de n'être que des « clubs pour riches », puisque l'on trouve sous ce statut aussi bien des centres équestres, des piscines ou des patinoires que des clubs de tennis ou des centres de sports en plein air.

Sur le plan de la réglementation européenne, tout obstacle a été levé par la directive du 19 octobre 1992, qui précise, dans son annexe H, que le droit d'utilisation d'installations sportives peut faire l'objet d'un taux réduit de TVA dans les Etats membres de l'Union. Plusieurs pays, dont la Belgique et la Finlande, ont d'ailleurs usé de cette faculté.

J'ajoute que, selon une étude sérieuse de BIPE Conseil, cette mesure ne serait pas aussi coûteuse que le ministère du budget le prétend ; elle reviendrait à moins de 400 millions de francs, alors que l'administration fiscale avance le chiffre de 1,4 milliard. De plus, le solde des impacts sur les comptes publics serait nettement positif à échéance de trois ans.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, êtes-vous favorable à l'application du taux réduit de TVA ? Etes-vous disposé à soutenir nos interventions auprès du ministre du budget et à nous aider à tordre le cou aux arguments de plus ou moins bonne foi que son administration nous oppose ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, si je vous répondais que je ne suis pas partisan du taux réduit de TVA, vous me reprocheriez d'avoir changé d'avis en l'espace d'une journée. J'y suis, bien sûr, favorable, mais je suis aussi conscient des difficultés du contexte budgétaire.

J'ai déjà évoqué cette éventualité avec mes collègues de l'économie et du budget. Connaissant les intérêts du monde sportif et les réalités de la pratique, ils se sont montrés très sensibles à mes arguments. Je vous demande

simplement de faire preuve d'un peu de patience et de poursuivre vos efforts de persuasion. Je puis vous l'assurer en mon nom ainsi qu'au nom de mes collègues, et même du premier d'entre eux, M. Juppé : dès que nous en aurons la possibilité budgétaire, nous étudierons, avec le plein souci de les voir réussir, toutes les dispositions qui tendront à la fois à favoriser la pratique sportive, à optimiser la fréquentation des équipements et à créer des emplois. Mais donnons-nous, dans un premier temps, les moyens, en termes de dépenses et surtout de recettes, d'obtenir les premiers résultats des objectifs que nous nous sommes fixés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Monsieur le ministre, je veux d'abord vous dire ma globale satisfaction devant les crédits que vous nous présentez. Dans un contexte budgétaire difficile, vous avez su concilier contrainte financière et nécessité d'une politique forte en faveur de la jeunesse et des sports : je vous en félicite chaleureusement.

L'aménagement des rythmes scolaires est le symbole de cette politique ambitieuse. Compte tenu des évaluations très positives auxquelles ont donné lieu les expériences pilotes en cours, je ne peux qu'encourager cette nécessaire réforme.

Néanmoins, et ce sera l'objet de ma double question, je me permets d'appeler votre attention sur la baisse des crédits consacrés à la jeunesse et à la vie associative – je l'avais déjà regrettée l'année dernière – et sur la mise en place et le financement du plan « sport-emploi ». A l'heure où il faut engager une réelle politique de lutte contre l'exclusion, il est essentiel de soutenir les associations, dont le travail sur le terrain est souvent admirable. Cela vaut pour les quartiers en difficulté, mais aussi pour toutes nos collectivités, petites ou grandes.

Ces associations fonctionnent souvent avec des moyens très limités, grâce au dévouement et aux sacrifices de leurs responsables bénévoles, parfois découragés par les contraintes qu'on leur impose et les tracasseries administratives. Quelles mesures comptez-vous prendre pour compenser la baisse des crédits annoncée ?

L'an passé, pour aider les associations et les encourager à développer l'emploi sportif, je vous avais proposé de les autoriser à utiliser le chèque service. Vous avez repris cette suggestion dans votre plan « sport-emploi ». Où en êtes-vous dans l'application de ce plan ? Pouvez-vous assurer que les 45 millions de francs du FNDS que vous utiliserez pour le financer en 1997 ne réduiront pas d'autant les moyens que le fonds consacre aux associations, auprès desquelles il joue un rôle essentiel ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Merville, le chèque sport-emploi est en cours d'expérimentation dans la Gironde et la Manche, et nous attendons, pour en généraliser l'utilisation, qu'il ait, conformément à nos espoirs, confirmé son efficacité dans ces deux départements.

Quant aux crédits affectés à la jeunesse et à la vie associative, ils atteindront, hors activités sportives, 226 millions de francs en 1996, si l'on cumule FONJEP, FNDVA et conventions d'objectifs, contre 192 millions de francs en 1994. Cette augmentation substantielle s'est traduite par la mise en place effective de 500 postes FONJEP-LASER et par le doublement du FNDVA.

Par ailleurs, je souhaite aider sur le terrain toutes les petites associations qui en ont besoin, quel que soit leur objet social, qu'il s'agisse d'associations culturelles, socio-culturelles ou sportives. Toute mon action va dans ce sens.

J'en viens enfin à la part régionale du FNDS. On connaît toujours sa famille, et c'est sans aucune honte et même avec fierté que je rappelle régulièrement les mérites de toutes celles et tous ceux qui mettent au service de la jeunesse leur dévouement et souvent leur argent. Cela dit, affecter 50 millions de francs de la part régionale du FNDS à la création d'emplois, c'est, d'une part, répondre à l'obligation civique de lutter pour l'emploi, donc contre le chômage, qui est la plaie de notre société, et, d'autre part, faire participer le monde sportif à cette priorité nationale.

Mme le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Je pensais, madame le président, poser la question de M. Vanneste, retardé ! Mais puisqu'il vient d'arriver, peut-être pourrait-il la poser lui-même ?

Mme le président. Les temps sont à la flexibilité !

La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Merci, madame le président. Ayant pu combler mon retard, je poserai moi-même ma question. Cela étant, j'y associerai mon collègue Patrice Martin-Lalande, qui souhaiterait également avoir une réponse sur ce point.

Monsieur le ministre, la loi du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme affectait de façon significative les recettes des associations sportives. Soucieux d'assurer la pérennité de clubs sportifs indispensable au maintien d'une animation locale et à l'insertion des jeunes, le ministère de la jeunesse et des sports, par le décret du 8 août dernier, a cherché à atténuer les rigidités de cette loi sans porter atteintes aux exigences de l'ordre public.

C'est dans cet esprit qu'il a conféré aux préfets le droit d'accorder annuellement dix dérogations temporaires à l'interdiction d'ouverture des débits de boissons alcoolisées en faveur des groupements sportifs agréés. Mais de quelle manière ces dérogations temporaires seront-elles accordées aux associations omnisports ? Y aura-t-il une dérogation pour chacune des sections ? Dans la plupart des communes, les clubs omnisports sont nombreux. Mais dans certaines petites communes, il n'y en a qu'un. Les dérogations seront-elles accordées à l'association dans sa globalité ou bien à chacune des différentes sections sportives qui la composent ?

Dans le même temps, je crois utile d'appeler votre attention sur la situation des associations non sportives contraintes d'utiliser des salles de sport – c'est le cas dans de nombreuses communes de taille moyenne – pour l'organisation de leurs manifestations et qui ne peuvent en aucun cas bénéficier de cet assouplissement de la loi.

Monsieur le ministre, quelles mesures pourriez-vous prendre pour répondre à ces deux problèmes auxquels sont confrontés de nombreuses communes et qui, vous le savez bien, sont cruciaux pour la santé financière des clubs...

M. Alain Bocquet. C'est vrai !

M. Christian Vanneste. ... et l'activité associative des petites communes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Avant de donner la parole à M. le ministre, je voudrais rappeler à l'Assemblée – et non point spécialement à M. Vanneste – que si l'usage peut, certes, comporter quelques aménagements en fonction des contraintes des uns et des autres, il conviendrait néanmoins de suivre l'ordre des questions tel qu'il figure dans notre ordre du jour. Ainsi, la tâche du ministre s'en trouvera facilitée.

Je rappelle encore que les parlementaires doivent poser leur question en leur nom et, en principe, n'en poser qu'une.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Merci, madame le président, de me faciliter la tâche.

A travers M. Vanneste, c'est à l'ensemble de la représentation nationale que je vais répondre, car je sais que cette question intéresse tous les députés, parce qu'ils sont responsables, et de nombreux maires.

Il est vrai qu'à la suite de diverses discussions un décret a été pris. Il accorde aux groupements sportifs agréés la possibilité d'ouvrir une buvette dans la limite de dix autorisations annuelles. Les groupements non sportifs, même pour les manifestations organisées dans des enceintes ou installations sportives, ne peuvent bénéficier de telles dérogations. En effet, la loi elle-même sépare clairement les catégories d'associations et on ne pouvait les regrouper dans un même décret.

S'agissant des associations omnisports, il est exact que des problèmes d'interprétation peuvent se poser. J'apporterai les éclaircissements nécessaires par voie de circulaire.

Mme le président. Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Aloys Geoffroy.

M. Aloys Geoffroy. Ma question porte également sur l'aménagement des rythmes scolaires et l'inégalité de traitement que génère le système tel qu'il est conçu actuellement dans sa mise en œuvre et son financement. En effet, il repose sur la volonté, le dynamisme et les ressources des collectivités locales. Or c'est au minimum 2 000 francs par élève et par an qu'il leur est demandé.

Monsieur le ministre, vous avez dit que l'aménagement des rythmes scolaires était une nécessité et vous avez évoqué le nombre d'emplois – directs et générés – qui pourraient ainsi être créés. Nous reconnaissons, quant à nous, l'intérêt de ce dispositif qui sera facteur d'équilibre pour les jeunes. Mais si l'on peut admettre qu'en période expérimentale le système soit fondé sur le volontariat et le financement local, on ne peut pas ne pas souligner que la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires sera fonction du dynamisme et des ressources des collectivités locales. Il en va de même pour les départements qui ont compétence en matière de collèges.

Monsieur le ministre, et sans qu'il soit question, bien entendu, de revenir sur la nécessaire implication des collectivités locales et des associations locales, comment pensez-vous corriger l'inégalité de traitement qui ne manquera pas de s'instaurer entre les enfants selon leur lieu d'habitation et qui risque de remettre en cause le principe d'égalité qui a toujours prévalu en matière scolaire ? Mais peut-être ma question est-elle à partager avec votre collègue de l'éducation nationale.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Nous partageons, monsieur le député. (*Sourires.*)

En ce qui concerne l'aménagement des rythmes scolaires, je voudrais rappeler au passage l'action de votre collègue Charles Ehrmann, auquel j'irai d'ailleurs rendre visite à Nice, car il m'invite depuis fort longtemps.

M. Charles Ehrmann. Vous avez couru à Nice en 1976 et vous y avez fait votre meilleur temps européen !

M. Jacques Blanc. Viendrez-vous aussi à La Carnourgue monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. J'irai également, monsieur Blanc, sans aucun problème. *(Sourires.)*

Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, monsieur Geoffroy, mon premier souci est de faire en sorte que les enfants soient logés à la même enseigne et que tous puissent avoir – surtout les plus démunis – accès à ce nouveau dispositif et aux différentes activités.

Bien entendu, cela pose un problème financier. L'expérimentation permettra d'en savoir plus. Aujourd'hui, nul ne peut dire si ce dispositif coûte 500, 1 500, 2 500, 3 500 ou 5 000 francs par élève et par an. Au terme de la période expérimentale, nous pourrions dégager une espèce de minimum garanti grâce auquel tous les enfants de France et de Navarre seront placés sur un plan d'égalité, comme le veut l'école républicaine.

Plus la base d'expérimentation sera large, plus le résultat sera précis et fiable. C'est la raison pour laquelle j'ai été ravi de constater qu'un peu plus de 113 000 enfants ont été concernés en 1996. Pour 1997, nous ferons en sorte – et nous avons les moyens de le faire – de porter ce nombre à 200 000 et d'élargir l'expérimentation à deux départements, comme l'a souhaité François Bayrou.

Je suis sûr que d'ici à la fin de ce siècle nous pourrions proposer à toutes les petites Françaises et tous les petits Français des rythmes scolaires qui leur permettent de consacrer un peu plus de temps à leur curiosité intellectuelle et culturelle, à leurs besoins physiques, mais aussi à d'autres domaines essentiels tels l'éducation à la santé ou l'instruction civique. Il appartiendra aux maires, par choix politique, d'aller au-delà du minimum garanti et de faire plus s'ils le souhaitent. Mais, en tout état de cause, ils ne pourront pas faire moins, et c'est le plus important.

Mme le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, en matière de dopage, les nouveaux produits sont difficilement détectables. Etes-vous partisan des contrôles par prise de sang, que certains préconisent ?

Par ailleurs, quel est votre sentiment sur le statut fiscal des footballeurs professionnels en France, qui conduit les meilleurs d'entre eux à quitter notre territoire, appauvrissant ainsi nos propres championnats ?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Landrain, le statut fiscal des joueurs professionnels, qu'ils soient footballeurs ou non, fait actuellement l'objet de discussions, sous l'égide de Matignon, avec le ministère du budget et celui de l'économie et des finances, et constituera un chapitre important du texte qui vous sera soumis dès que possible.

Pour ce qui concerne le dopage, je tiens tout d'abord à souligner que nos présidents de fédération sont excellents. Daniel Baal fait partie de ceux-là. Les résultats du cyclisme français attestent la qualité des sportifs, bien

entendu, mais aussi des dirigeants dans la considération et l'intérêt qu'ils portent à l'éthique et à l'aspect humain de la pratique sportive.

Ainsi que je l'ai toujours dit, nous nous devons de veiller à l'exemplarité morale du champion, et de faire en sorte qu'il soit difficilement accessible aux déviances. Je vous répète donc, avec peut-être encore un peu plus d'insistance, que nous devons mener une guerre totale contre le dopage et surtout contre les apprentis sorciers qui entourent les jeunes athlètes et peuvent avoir tendance à profiter – et ne voyez dans ce mot rien de péjoratif – de leur innocence pour leur faire faire des choses condamnables.

Pour ce qui est des contrôles par prises de sang, je considère que la décision ne peut pas être prise à la légère. A titre personnel, j'y serais plutôt favorable. Chacun doit se prononcer selon sa conscience.

Bien entendu, j'accompagnerai au nom du Gouvernement toutes les initiatives qui iront dans le sens de la lutte contre la toxicomanie. Car le dopage, qui vise plus spécifiquement les sportifs, n'est qu'une facette d'un problème qui concerne l'ensemble de la population et surtout les plus jeunes. Il faut utiliser tous les moyens à notre disposition ; les augmenter encore.

Au niveau international, la France a adopté une attitude exemplaire. De la même façon que, face aux événements qui se déroulent au Zaïre, elle est le moteur de la générosité internationale, en matière de dopage, elle doit être le moteur de la lutte contre un danger qui porte atteinte à l'homme et au caractère exemplaire du sport. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. Nous revenons aux questions du RPR.

La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Ma première question porte sur le fonds national de développement de la vie associative. Dans le contexte économique et social difficile dans lequel nous vivons, certaines solidarités s'affaiblissent. Mais, s'il en est une qui résiste et qu'il nous faut soutenir, c'est bien la vie associative. D'ailleurs, M. le Premier ministre l'a bien compris puisque, devant la convention nationale de la vie associative, le 15 janvier dernier, il a annoncé le doublement du fonds national de développement de la vie associative, le faisant passer à 48 millions de francs.

Cependant, en pratique, ce montant de 48 millions de francs n'a été atteint que par un redéploiement des crédits budgétaires. Aussi, je souhaiterais savoir si à l'avenir l'augmentation correspondra bien à un doublement effectif du compte du Trésor.

Ma deuxième question a trait à l'égalité entre les jeunes des différentes régions. Nous nous devons d'assurer une égalité de traitement entre les jeunes originaires du monde rural et ceux qui vivent en milieu urbain. Tout au long de l'année, nous nous battons pour maintenir des écoles et des collèges en zones rurales, mais en matière d'animation en direction des jeunes, il y a fort à faire.

Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur l'action d'une communauté de communes toute récente du département des Ardennes. Cette communauté regroupe plus de quatre-vingts communes et travaille sur un projet d'animation rurale à destination des jeunes qui portera tant sur le soutien scolaire, que sur les activités sportives, culturelles et extrascolaires. Que pensez-vous de

ce type d'initiatives en milieu rural? Quel soutien comptez-vous apporter à ce projet de la communauté de communes des crêtes préardennaises.

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Je suis déjà intervenu sur les affectations budgétaires que vous avez évoquées, monsieur le député.

Pour 1997, et concernant plus particulièrement le FNDVA, je crois qu'il conviendra d'opérer des choix au sein du budget « vie associative », car le financement du doublement du FNDVA par redéploiement de crédits budgétaires entraînerait forcément une baisse des autres crédits consacrés à la vie associative, ce qui serait préjudiciable.

Je vous propose donc, car je crois aux vertus du dialogue, d'examiner ces arbitrages délicats en partenariat avec le monde associatif, dans le cadre du groupe de travail mis en place par le Premier ministre sous ma responsabilité et portant sur la réforme dudit fonds. Ce sera la meilleure façon de parvenir à un accord.

Quant à votre deuxième question, j'ai bien dit dans mon exposé toute l'importance que j'accordais à la jeunesse rurale, qui représente tout de même un quart de la jeunesse nationale.

Je vous remercie et vous félicite pour l'action que vous menez afin de favoriser et de promouvoir cette politique dans les crêtes préardennaises. D'ailleurs, dès 1997, j'ai prévu – on ne pourra pas dire que le ministre va plus facilement vers la Méditerranée! – d'aller me rendre compte *de visu* de ce qu'il se passe sous des cieux tout aussi cléments...

M. Jean-Luc Warsmann. Absolument!

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... et dans un paysage tout à fait sympathique et pour soutenir votre action et la nôtre dans le contrat d'aménagement rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Michel Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le ministre, j'avais fait voter un amendement autorisant le pari en pelote basque, qui est devenu l'article 68 de la loi du 12 avril 1996. Il répond au vœu de la fédération française de pelote basque qui voit sont développement entravé en France, faute de ressources propres, alors qu'aux Etats-Unis, ce sport a pu prendre son essor grâce aux recettes des paris. L'article 68 prévoyait un décret simple pour préciser les modalités des prises de paris.

Tout en vous invitant, comme l'ont fait mes collègues, à venir voir ce jeu que vous connaissez peut-être, je souhaite savoir où en est ce décret qui doit recueillir la signature de divers ministres.

Mme le président. Monsieur le ministre, la balle est dans votre camp! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. La pelote, madame le président!

Monsieur Inchauspé, comme on dit là-bas, ce jeu, je le connais!

Le décret dont vous parlez a recueilli l'accord de mes collègues de l'agriculture, de l'intérieur et du budget. Il est en cours de contresigné simultané. Je l'ai, pour ma part, signé le 29 octobre dernier. Vous voilà donc rassuré.

Je précise à la représentation nationale que je l'ai fait après m'être assuré qu'une partie des recettes reviendrait au FNDS. Cette recette supplémentaire sera la bienvenue.

Mme le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, à la suite de la tragédie de Guatemala City, la fédération internationale de football a suggéré de supprimer les grilles dans les stades. Quelle est votre position sur cette suggestion, notamment dans la perspective de la future Coupe du Monde de football en France en 1998?

Mme le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur Martin-Lalande, je sais que vous êtes un spectateur...

M. Patrice Martin-Lalande. Engagé!

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... attentif, quand il s'agit du sport et du football en particulier.

En effet, après avoir constaté la bonne tenue des matches de football en Angleterre lors de l'Euro 96, la fédération internationale de football association a exprimé son souhait de supprimer les grillages des stades concernés par la Coupe du Monde.

Cette demande a été très tardive par rapport à l'organisation générale des chantiers et ne saurait se justifier sur la seule base du bon déroulement de l'Euro 96 en Angleterre. C'est une vieille tradition anglo-saxonne, britannique en particulier, de ne pas placer de grillages dans les stades.

Pour une organisation telle que la Coupe du Monde de football, la France, le pays organisateur quel qu'il soit, en dehors des îles britanniques, est-il prêt à tenter ce pari? Je n'en suis pas sûr et je ne suis pas actuellement prêt à en assumer la totale responsabilité. S'il y a l'exemple de ce qui s'est passé en Angleterre, il y a malheureusement l'exemple du Guatemala où s'est produite la catastrophe que vous savez.

Il faut aussi prendre en compte le comportement des supporters, pas seulement français, mais du monde entier, qui viendront vivre des moments d'exception.

Il faut prendre le temps et la sagesse de la réflexion et de l'étude. C'est la raison pour laquelle, avec le ministre de l'intérieur, nous avons décidé de mener une enquête par nos inspections respectives pour déterminer toutes les mesures de sécurité, d'organisation, à prendre dans des stades sans grillages, sans oublier, car c'est important, le coût.

Même si l'objectif est sympathique, il faut quand même être prudent et faire très attention.

Mme le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne: « Jeunesse et sports ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

Titre III : 12 833 164 francs ;

Titre IV : moins 21 554 000 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 35 600 000 francs.
Crédits de paiement : 17 800 000 francs.

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Autorisations de programme : 5 290 000 francs.
Crédits de paiement : 5 290 000 francs.
Je mets aux voix le titre III.
(Le titre III est adopté.)

Mme le président. M. Glavany, M. Beauchaud, Mme Bredin et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 206, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 10 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Claude Beauchaud.

M. Jean-Claude Beauchaud. C'est un amendement de principe à la suite de ce que nous avons dit ce matin sur les crédits affectés à la coupe du monde et surtout au Stade de France.

Nous pensons que, compte tenu des baisses drastiques qui ont été enregistrées sur le budget de la jeunesse et des sports surtout en ce qui concerne le sport pour le plus grand nombre et le milieu associatif, cet événement devrait aussi subir cette loi de la rigueur.

Pour la coupe du monde, la France a été choisie en 1992. Le gouvernement de l'époque qui y était très favorable s'était engagé – Mme Bredin l'a dit à la tribune – à ce que les crédits d'investissement qui seraient affectés à ce stade n'obèrent pas le budget de la jeunesse et des sports, ce qui n'est pas le cas, comme l'ont souligné plusieurs orateurs. C'est pourquoi nous proposons une suppression de 10 millions de francs.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Inchauspé, *vice-président de la commission.* La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je pense qu'elle l'aurait rejeté.

Ne pas vouloir réaliser le Stade de France et le laisser en chantier serait, à notre avis, la pire des choses.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Le Gouvernement est contre.

Qu'on me laisse quand même dire mon étonnement : cet amendement est dû à l'initiative de M. Glavany, l'artisan de ce fantastique équipement populaire qu'est le circuit de Magny-Cours qui, on le sait, n'a coûté aucun sou au département de la Nièvre ! Tout a été financé sur des fonds privés ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Charles Ehrmann. Quatre milliards !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Il y a des choses qu'on n'a pas le droit de laisser passer. Il ne faut pas dire n'importe quoi. Pas eux, pas ça ! Les socialistes ont pour habitude de commander des voitures de grand luxe et de laisser les successeurs payer la note. Ça suffit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 206.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. M. Glavany a présenté un amendement, n° 207, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 10 000 000 francs. »

Cet amendement n'est pas défendu.

M. Patrice Martin-Lalande. Il est indéfendable !

Mme le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

Mme le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Mme le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Madame le président, je remercie la majorité parlementaire de sa confiance et de son soutien, ainsi que les rapporteurs des commissions et les services de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

2

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 28 novembre 1996 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Intérieur et décentralisation. *(Suite.)*

Mercredi 13 novembre, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Affaires étrangères et francophonie ;

Coopération.

Jeudi 14 novembre, à neuf heures et à quinze heures :
Education nationale, enseignement supérieur et recherche.

Vendredi 15 novembre, à neuf heures et à quinze heures :

Anciens combattants et victimes de guerre ;

Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Samedi 16 novembre, à neuf heures et à quinze heures :

Economie et finances : charges communes, services financiers, monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales ; commerce extérieur.

Lundi 18 novembre, à dix heures et à quinze heures :
Articles non rattachés.

Mardi 19 novembre, à neuf heures et à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Articles non rattachés (suite) ;

Seconde délibération du projet de loi de finances.

Mercredi 20 novembre, éventuellement à neuf heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1997 ;

Proposition de loi sur les adoptions de fratries ;

Nouvelle lecture du projet sur la détention provisoire ;

Deuxième lecture du projet, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation de l'énergie.

Jeudi 21 novembre, à neuf heures :

Suite de la deuxième lecture du projet, adopté par le Sénat sur l'air et l'utilisation de l'énergie.

A quinze heures :

A la demande du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution :

Suite des propositions de loi sur les fonds de pension.

Éventuellement, vendredi 22 novembre, à neuf heures et à quinze heures :

Suite de la deuxième lecture du projet, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation de l'énergie.

Les séances de cette semaine pouvant être prolongées jusqu'à vingt et une heures trente.

Mardi 26 novembre, à dix heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la prestation dépendance pour les personnes âgées.

A partir de dix-neuf heures trente :

Proposition de résolution sur la directive européenne sur les services postaux.

Mercredi 27 novembre, à neuf heures :

Suite de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la prestation dépendance pour les personnes âgées.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Dublin et débat sur cette déclaration.

Les séances du mardi 26 et du mercredi 27 novembre pouvant être prolongées jusqu'à vingt et une heures trente.

Jeudi 28 novembre, à neuf heures et à quinze heures :

Traité France-Espagne sur la coopération transfrontalière ;

Accord France-République fédérale d'Allemagne-Luxembourg et Suisse sur la coopération transfrontalière ;

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1997 ;

Suite de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la prestation dépendance pour les personnes âgées.

Proposition de résolution sur la directive européenne relative aux importations de bovins vivants ;

Projet relatif à la collecte et à la destruction des cadavres d'animaux.

3

LOI DE FINANCES POUR 1997 (deuxième partie)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

INTÉRIEUR ET DÉCENTRALISATION

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits de l'intérieur et de la décentralisation.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la police.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le ministre de la fonction publique, mes chers collègues, depuis deux ans, la police a vécu une période d'intenses mutations qui sont certainement les plus importantes de son histoire récente. C'est d'abord la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité de janvier 1995 qui, pour la première fois, définit un cadre à moyen terme pour la politique de sécurité et recense les moyens correspondants. C'est aussi, depuis le mois de mai de la même année, la réforme des corps et des carrières, qui, conjuguée au règlement général d'emploi de juillet dernier, modifie en profondeur le cadre et les modalités de l'action quotidienne de la police.

C'est donc dans cette perspective que doit être apprécié le projet de budget que nous examinons. Incontestablement, celui qui nous est proposé cette année est serré : le total des crédits atteint 27,95 milliards de francs contre 28,03 milliards de francs l'an passé, soit une diminution en francs courants de l'ordre de 0,3 %. Cette quasi-réduction des crédits correspond, en pratique, à une mise entre parenthèses de l'exécution de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité, à l'instar des autres engagements pluriannuels de l'Etat.

L'ancien rapporteur de la loi d'orientation et de programmation s'en accommode toutefois. D'abord, il n'y a pas de raison que le ministère de l'intérieur soit exonéré systématiquement de tout effort de maîtrise des dépenses. Ensuite, la police a bénéficié en 1995 et en 1996 de dotations significativement majorées, en application de la loi de programmation, avec près d'un milliard de francs supplémentaire. La stabilisation pour 1997 s'opère donc à partir d'une base très favorable. Enfin, la reconduction des moyens imposait d'opérer des redéploiements au profit de priorités incontestables, ce qui a été fait.

La sécurité reste donc, et chaque jour en apporte la preuve, une grande priorité de l'Etat. Mais il faut espérer, d'une part, que cette pause soit temporaire et, d'autre part, que la gestion tendue de l'exercice 1997 ne soit pas rendue problématique par une régulation budgétaire opérée sans discernement.

Je ferai tout d'abord quelques brèves remarques sur le budget soumis à notre approbation.

Les dépenses de personnel représentent 23,1 milliards de francs, soit une très légère hausse de 0,5 %.

Les rémunérations d'activité sont globalement inchangées. Les crédits permettent en outre de financer quelques mesures catégorielles bienvenues telles que l'extension aux fonctionnaires du secrétariat général pour l'administration de la police de Versailles – le SGAP – de la prime pour zone difficile jusqu'à présent réservée à ceux du SGAP de Paris, et cela pour un coût de 12,15 millions de francs.

De même, l'indemnité journalière d'absence temporaire, l'IJAT, perçue par les CRS, a été revalorisée pour un montant de 1,6 million de francs. Cette décision était particulièrement attendue puisque les CRS ne bénéficient pas de la prime de fidélisation versée à environ 33 000 fonctionnaires affectés dans les zones difficiles, alors qu'ils y sont de plus en plus fréquemment employés à des missions de sécurisation.

Globalement, les effectifs sont en diminution d'environ 600 emplois. Important, ce chiffre traduit cependant des ajustements fondés. C'est ainsi que la suppression de 500 postes de policiers auxiliaires n'affecte pas les capacités de la police, puisqu'il s'agit d'une économie de constatation, les postes ouverts l'an passé n'ayant pas tous été pourvus. En outre, les mouvements de transformation d'emplois permettent d'assurer l'indispensable promotion sociale et de tirer les conséquences de la réforme des corps.

S'agissant des personnels, il convient aussi de souligner la transformation des 219 emplois vacants d'agents administratifs en 200 emplois d'aides techniques de laboratoire. Ce redéploiement est judicieux, car il permet de renforcer significativement les moyens de la police scientifique et technique de proximité au sein des services de sécurité publique. Cette orientation est, en effet, essentielle pour renforcer la crédibilité de l'action policière. Elle a, en outre, l'incontestable mérite d'être économe en moyens de fonctionnement, l'équipement des services étant déjà bien avancé.

La baisse des moyens de fonctionnement, ramenés de 4,13 à 3,95 milliards de francs est significative mais gérable, car ce poste avait été particulièrement bien doté l'an passé. L'effort est concentré sur l'informatique, ce qui est heureux, car un important retard subsiste en ce domaine. Il reste que les choses ne vont pas assez vite pour la mise en œuvre du projet FAED – fichier informatisé des empreintes digitales – pourtant lancé depuis 1984. Mais il est vrai qu'il s'agit là d'un projet particulièrement coûteux puisque, depuis 1995, il aura mobilisé près de 57 millions de francs, dont 22 millions pour cette année.

De même peut-on regretter de ne pas pouvoir déployer plus vite le système de traitement de l'information criminelle – le STIC – qui permettrait d'accroître l'efficacité de la police et de réaliser des gains de productivité considérables.

S'agissant des subventions de fonctionnement et des dépenses diverses, je ne peux que déplorer la diminution de plus de 14 % de la dotation de l'école nationale supérieure de la police à un moment où l'effort de formation doit être particulièrement privilégié.

En matière d'équipement hors transmissions, la stabilisation dissimule en fait une baisse importante si l'on raisonne à structure constante, puisque le projet de loi de finances intègre les crédits consacrés à ACROPOL, jusqu'alors ouverts en collectif budgétaire. Toutefois, le programme immobilier ne devrait pas trop en pâtir puisque votre ministère envisage de recourir à la location avec option d'achat pour compenser la baisse des crédits. Ainsi, 50 000 mètres carrés nouveaux devraient être livrés, ce qui correspond aux livraisons annuelles des années passées.

Mais le superbe projet ACROPOL prend du retard, et l'objectif un moment caressé de disposer d'un réseau entièrement opérationnel en Ile-de-France pour la Coupe du Monde de football en 1998 ne sera pas atteint.

Enfin, il convient de saluer l'important effort consenti en faveur du logement des policiers. Plus de 900 logements supplémentaires devraient en effet être affectés cette année, dépassant ainsi les objectifs de la loi d'orientation, fixés à 800 logements par an.

Ces rapides commentaires étant faits, il me semble que, d'une certaine manière, ce budget sous contrainte a valeur d'exemple.

Il est probable que les marges budgétaires dont bénéficie la police vont rester limitées, même si l'on est en droit d'espérer qu'elles s'élargiront sensiblement dès l'année prochaine. Dans ce contexte de relative pénurie, la police doit donc impérativement, si elle veut rester performante, continuer à se moderniser.

Cette modernisation passe par la poursuite du processus de réforme engagé depuis mai 1995 en application de la loi d'orientation et de programmation. Beaucoup a déjà été fait. Je pense en particulier aux aspects statutaires de la réforme des corps et carrières, qui sont réglés. Il faut vous en féliciter, monsieur le ministre, tant il est vrai que la tâche n'était pas des plus simples. Mais il reste encore certains points à régler pour parachever le dispositif.

Tout d'abord, il est urgent de résoudre la question des rythmes de travail. L'actualité montre les difficultés de cette affaire, mais il faut aboutir. La disparition de la « cinquième brigade » est un enjeu majeur en termes de qualité de vie pour la grande majorité des fonctionnaires concernés et en termes de gains de productivité pour le ministère. Bien entendu, il importe que les conditions du dialogue soient réunies et que des garanties soient apportées sur le « recyclage » des gains de productivité au profit d'une amélioration de la qualité du service, mais aussi des conditions de travail des personnels.

Ensuite, il faut aller assez vite dans la définition des « référentiels métiers » pour que chacun sache à quel grade correspond quel emploi dans la nouvelle structure mise en place.

Le deuxième grand chantier est celui de la « sécurité partagée » que je préfère pour ma part dénommer « sécurité intégrée », tant sont mieux mis en évidence l'impératif de cohérence des missions et l'exigence du partenariat pour leur mise en œuvre.

En premier lieu, il convient de recentrer la police sur ses missions essentielles en la libérant des tâches dites indues qui grèvent lourdement ses capacités.

En second lieu, il est nécessaire de mettre en œuvre, conformément aux orientations de la loi d'orientation et de programmation, une approche plus partenariale de la sécurité.

Ce partenariat doit tout d'abord se renforcer entre les acteurs publics, en particulier dans le cadre des « plans départementaux de sécurité ». Bien pratiqués, ces plans constituent d'excellents instruments stratégiques pour une politique déconcentrée de la lutte contre l'insécurité. Pour en tirer encore un meilleur parti, il serait souhaitable de les prolonger par une meilleure articulation avec les « plans locaux de sécurité », dont on n'a pas jusqu'à présent suffisamment exploité les potentialités.

La politique du partenariat doit aussi se développer avec les personnes privées qui, trop souvent, oublient qu'elles ne sont pas seulement des « consommateurs de sécurité », mais qu'elles peuvent et doivent être aussi des « acteurs de sécurité ».

En l'oubliant et faute de le leur rappeler par la suggestion ou la contrainte, le risque grandit de voir l'Etat avoir de plus en plus de mal à assumer ses tâches essentielles en ce domaine.

Chacun doit avoir conscience qu'à défaut d'un recentrage des missions prioritaires assignées aux forces de sécurité, c'est le principe même de l'application de la loi sur l'ensemble du territoire et celui de l'égalité de traitement due à nos concitoyens qui s'en trouveraient menacés. A cet égard, il est plus que temps de publier les textes sur le gardiennage des immeubles et la surveillance des sites sensibles, ou encore sur la protection des véhicules contre le vol prévus par la loi d'orientation et de programmation.

Partenaires publics et privés doivent aussi vivre plus et mieux la coresponsabilité qui est la leur en ce domaine, non seulement en termes de partage statique de leurs responsabilités, mais aussi dans la mise en œuvre commune d'actions concertées. Dans cet esprit, ne pourrait-on envisager de revaloriser les plans locaux de sécurité en les ouvrant dans certains quartiers, à titre expérimental, aux particuliers intéressés ? Il serait permis d'en espérer une plus grande implication de chacun dans la prévention de l'insécurité qui doit être l'affaire de tous, et, à tout le moins, une meilleure compréhension mutuelle.

Cette nouvelle approche devrait nous conduire à réfléchir à de nouvelles méthodes d'évaluation de l'activité policière. Sans remettre en cause notre appareil statistique qui reste un instrument de mesure irremplaçable, ne pourrait-on envisager de le compléter par une série de paramètres plus qualitatifs tirés, par exemple, des attentes du public et, pourquoi pas, du niveau de satisfaction des plaignants ?

Certes, je ne sous-estime pas l'incrédulité à laquelle peut se heurter une telle perspective.

On objectera que notre mentalité nationale, héritière tout à la fois de l'indiscipline gauloise, de l'impertinence de Gavroche et d'une centralisation multiséculaire, rend illusoire cette évolution entrée depuis longtemps dans les mœurs d'autres pays, en particulier les Etats anglo-saxons.

Mais je pense qu'en cette dernière décennie du XX^e siècle, l'image d'Epinal du « circulez, y a rien à voir » des uns s'opposant au « mort aux vaches » des autres est bien dépassée. Les policiers sont beaucoup moins mal aimés qu'ils ne le pensent et leurs concitoyens les apprécient beaucoup plus qu'ils ne le disent.

La réalité est de moins en moins éloignée du rêve que nous livrait Coluche lorsqu'il déclarait : « Un flic, ça devrait être un pote qui te ramène à la maison quand il te

trouve bourré dans la rue... On devrait se dire : chouette, voilà le gars qui va me dépanner, qui va me soutenir et sécher mes larmes ; un flic, ça devrait être la providence. »

Le caractère allégorique du propos n'échappera à personne. Pourtant, cette police proche de ses concitoyens, efficace, sachant s'adapter, en un mot moderne, je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes attaché. Les efforts déployés pour un meilleur accueil du public, l'importance que votre ministère accorde au développement de la police scientifique et technique de proximité en attestent. De même, la compétence et le dévouement de la très grande majorité des fonctionnaires qui animent l'institution justifient notre estime et notre confiance dans sa capacité d'évolution.

Pour conclure, je voudrais me référer à une sage sentence biblique, selon laquelle on juge un arbre à ses fruits. Après une progression quasi constante d'une vingtaine d'années, les statistiques de la criminalité et de la délinquance enregistrent un reflux depuis deux ans. Puisse ce budget contribuer à la confirmation durable de cette heureuse tendance !

C'est dans cet espoir que, conformément à l'avis de la commission des lois, je vous invite, mes chers collègues, à l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la sécurité.

M. Francis Delattre, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la sécurité. A la différence de la commission des lois, la commission des finances émet un avis global sur l'ensemble des crédits consacrés à la sécurité, c'est-à-dire ceux de la police nationale et ceux de la sécurité civile.

Le budget de la police nationale est le plus important. Il s'élève à près de 28 milliards de francs. C'est un budget constitué essentiellement de crédits de personnels. Cet aspect est important, car nous connaissons tous aujourd'hui les difficultés que rencontrent quotidiennement ces personnels, confrontés en première ligne aux conséquences de la fracture sociale.

La fréquence des suicides dans les rangs des policiers nous interpelle. Il faut donc soutenir ces personnels et nous devons nous demander, monsieur le ministre, si votre budget répond à un tel objectif.

Ce budget est financièrement équilibré et pratiquement reconduit par rapport à celui de l'an dernier. Les crédits de la police sont quasiment stables : on relève, comme l'a dit mon prédécesseur, une régression de 73 millions de francs, qui correspond à environ 0,3 %, et les crédits réservés aux personnels sont préservés.

Mais le ministère de l'intérieur n'échappe pas à l'impérieux devoir de maîtrise des dépenses publiques, et les économies seront essentiellement réalisées sur les budgets d'équipement et d'investissement. Vous vous êtes efforcé de lisser les programmes pluriannuels tout en maintenant l'essentiel des priorités définies par la loi d'orientation. On peut le regretter.

En termes quantitatifs, les résultats de l'action de votre ministère sont très positifs depuis 1994. En effet, après un mouvement de croissance qui s'est prolongé pendant plus de dix ans, le nombre total d'infractions a considérablement baissé depuis 1994, puis a très nettement diminué en 1995. Le reflux a ainsi atteint 6,5 % et l'on retrouve aujourd'hui des taux de criminalité voisins de

ceux de 1990. Et, surtout, il semblerait que ce mouvement, confirmé au premier semestre 1996, ne soit pas un feu de paille.

Toutefois, ces signes, pour favorables qu'ils soient, ne doivent pas cacher les efforts qui restent à faire, car une analyse un peu plus fine démontre que l'évolution est loin d'être homogène.

Pour en revenir au budget lui-même, la légère baisse des crédits doit être relativisée.

D'une part, le projet de budget intègre les crédits prévus pour ACROPOL, soit 208 millions de francs de crédits de paiement, jusqu'alors inscrits dans une loi de finances rectificative. Cette intégration souhaitable du point de vue de l'orthodoxie budgétaire, fausse quelque peu les comparaisons.

D'autre part, la base de comparaison de 1996 correspond à une année d'efforts considérables en faveur de la police nationale, avec près d'un milliard de francs de moyens nouveaux. Ainsi, sur les deux exercices 1996 et 1997, en termes de budgets d'investissement et de fonctionnement, on peut considérer que les crédits connaîtront une hausse moyenne annuelle de 1,7 %.

En 1997, la réduction des moyens porte pour l'essentiel, je l'ai dit en le regrettant un peu, sur les crédits de fonctionnement – c'est-à-dire les crédits ordinaires des commissariats. Ils diminuent de 4,5 %, soit de 184 millions de francs. Inversement, les crédits de personnels, qui ont été privilégiés, continueront de connaître une légère progression de 0,5 %. Les dépenses en capital seront consolidées à leur niveau de 1996, soit environ 900 millions de francs.

D'un point de vue abstrait, cette évolution peut ne pas paraître très satisfaisante. En effet, le budget devient encore un peu plus un budget de rémunérations et encore un peu moins un budget d'équipement et de modernisation des matériels.

La répartition actuelle est la suivante : 82 % des dépenses pour les personnels, 15 % pour le fonctionnement et seulement 3 % pour les équipements. 3 %, cela correspond à un milliard de francs, alors que la police nationale ne pêche pas par des effectifs insuffisants, mais bien par un relatif manque d'efficacité dû à la faiblesse de ses moyens d'équipement.

En matière de personnels, l'analyse du budget doit passer successivement en revue trois thèmes : les effectifs, les rémunérations, les conditions de travail.

Globalement, le projet de budget prévoit la suppression de 621 postes, dont 500 postes de policiers auxiliaires qui n'étaient pas pourvus faute de candidats – le nombre de ces policiers stagne à 8 000 ou 9 000 – et de 70 emplois de police, non pourvus et supprimés à l'occasion d'une transformation d'emplois. Seront également supprimés 29 postes d'ouvriers et de chauffeurs, ainsi que 219 emplois d'agents administratifs, transformés à coût nul en 200 emplois d'aide technique de laboratoire pour la police scientifique, qui en avait bien besoin. Cette transformation est donc une bonne chose.

Sur cette première partie, ma conclusion sera double.

D'une part, le projet de budget respecte les promesses faites, qu'il s'agisse de l'allocation de service des commissaires de police, de l'extension de la prime de SGAP de Paris au SGAP de Versailles ou encore de la revalorisation de l'indemnité de mobilisation des CRS.

D'autre part, les rémunérations des personnels de police sont convenables et n'ont rien à envier à celles des autres corps de fonctionnaires, surtout si, au-delà du seul traitement, on tient compte de l'indemnité de sujétions spéciales et des diverses primes et indemnités.

J'ajouterai, en ce qui concerne les personnels, que le ministre, par l'arrêté du 4 septembre, a posé la pierre angulaire de la réorganisation des forces de police, avec le règlement général d'emploi, attendu depuis des années, voire depuis des décennies. Celui-ci pose enfin clairement, dans un texte, les principes qui régissent l'ensemble des personnels concourant à l'action de la police. Est ainsi mis fin à une situation que nous avons qualifiée, il y a quelques années, de plus ou moins anarchique, les textes étant dispersés et parfois contradictoires.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, j'indiquerai simplement qu'ils diminuent de 180 millions de francs, soit 4,7 %, par rapport à 1996.

En revanche, je crois devoir souligner l'un des problèmes financiers que le ministère rencontre depuis plusieurs années : la résorption difficile de sa dette.

Des efforts importants ont certes d'ores et déjà été consentis pour éliminer progressivement la dette à l'égard de la RATP, de l'Imprimerie nationale, des bailleurs, des sociétés d'autoroutes.

Malgré tout, le ministère demeure fortement débiteur de France Télécom, avec une dette de l'ordre de 500 millions de francs. Si l'on ajoute, monsieur le ministre, les dettes antérieures, c'est, ainsi que le rappelait la Cour des comptes, 1,2 milliard de francs qui est aujourd'hui dû par votre ministère. Cette gestion très serrée ne vous permettra pas, hors un financement exceptionnel, de résorber cette dette.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le projet de budget est, de notre point de vue – mais je suis aussi persuadé que c'est aussi le vôtre –, insuffisant. On peut regretter que certaines options de modernisation aient été soit retardées, soit annulées. En effet, si les 899 millions de francs de crédits de paiement sont maintenus à leur niveau de 1996, ils intègrent 208 millions de francs pour ACROPOL. Par ailleurs, les autorisations de programme diminuent sensiblement, de l'ordre de 10 %. C'est regrettable, d'autant qu'aucun poste n'est épargné : les crédits pour l'immobilier perdent 30 % ; ceux pour les véhicules lourds 32 % ; les réservations de logements – même si l'on a trouvé un système astucieux – diminuent de 11 %, et le problème du logement sur place des policiers, notamment dans les grandes agglomérations, est crucial.

Je me permettrai d'insister particulièrement, monsieur le ministre, sur ACROPOL et l'insuffisance des crédits par rapport à la loi de programmation et aux prévisions qui avaient été faites dès 1996.

Il n'est pas besoin d'insister sur le fait que les transmissions constituent, pour la police comme pour l'armée, un outil dont la qualité conditionne tant la capacité de réponse des forces disponibles que l'adéquation de cette réponse aux besoins réellement constatés sur le terrain.

Il n'y a pas aujourd'hui de bonne police sans communications fiables, d'un niveau adapté aux technologies les plus en pointe.

Or le programme ACROPOL constitue aujourd'hui la seule réponse technique au problème de l'obsolescence générale du système de communications de la police nationale : 85 % des terminaux ont aujourd'hui plus de dix ans, certains ont une vingtaine d'années, alors qu'il est généralement admis qu'un terminal radio ne peut

fonctionner au-delà d'une dizaine d'années. Les équipements d'infrastructure souffrent d'une vétusté encore plus marquée. Enfin, les stations de base radio équipant les commissariats et les hôtels de police peuvent être aisément brouillées, piratées.

J'ai été surpris d'apprendre qu'une même direction départementale de la sécurité publique n'est généralement pas en mesure de couvrir avec le même équipement l'ensemble du département de son ressort, ce qui impose des doubles équipements dans les véhicules et entraîne parfois une absence de toute communication dans certaines zones.

En ce qui concerne la discrétion des communications, la situation n'apparaît guère meilleure : l'essentiel du réseau actuel de la police n'est pas crypté et peut donc être écouté par n'importe quel individu suffisamment équipé, et les équipements se trouvent facilement sur le marché.

ACROPOL constitue la seule réponse susceptible aujourd'hui de remédier à cet état de fait regrettable. Il s'agit, en effet, d'un système numérique de communications cryptées, donc totalement inviolables, qui permet une couverture nationale, pour autant que les infrastructures soient déployées. Les terminaux ACROPOL peuvent être désactivés à distance en cas de vol et offrent également à celui qui les porte la possibilité d'émettre un signal de détresse de façon à être rapidement secouru, si besoin est. Par ailleurs, ces terminaux peuvent servir de supports de télétransmission à des micro-ordinateurs, pour interroger en temps réel les fichiers nationaux du ministère de l'intérieur : fichier des personnes recherchées, des véhicules volés, des cartes grises, etc.

C'est donc un réel outil d'accroissement de la productivité de la police !

ACROPOL constitue également un enjeu économique. En effet, le programme, qui a fait l'objet de deux marchés successifs avec Matra Communication, est fondé sur la norme de ce constructeur. Bien que celle-ci ait fait la preuve de son efficacité, elle demeure combattue au plan international dans les organismes de normalisation technique. Il est clair que la mise en place effective du réseau ACROPOL, notamment à l'occasion d'un événement médiatique sportif tel que la Coupe du Monde de football, constituerait un avantage stratégique pour l'entreprise. Cet avantage se doublerait d'un bonus budgétaire pour l'Etat, dans la mesure où le contrat passé avec Matra prévoit un retour sur les ventes ultérieures d'ACROPOL à l'étranger.

Au-delà de ces considérations générales, monsieur le ministre, la vraie question est aujourd'hui la suivante : peut-on se permettre d'envisager l'organisation d'un événement aussi important que la Coupe du Monde de football, à laquelle participent trente-deux pays – et nous avons tous conscience des problèmes de sécurité et de protection contre des actes de terrorisme que pose un événement de portée mondiale – avec un système de communications de la police qui est, nous le savons tous, obsolète. Au-delà des problèmes purement budgétaires, c'est, à mon avis, une question politique d'importance.

En ce qui concerne la sécurité civile, les crédits sont modestes par rapport à ceux de la police nationale. Mais, au-delà de la portée de la mission à laquelle ils contribuent, ils ont une importance certaine pour des régions très sensibles – je pense notamment à celles qui sont la proie de feux de forêt. Et, si le budget est, en termes financiers, relativement modeste, son impact dans certains départements est incontestable.

Ces crédits sont en croissance, car il s'agit là essentiellement d'un budget d'investissement. La croissance s'élève à 2 %. Elle est due surtout à l'ouverture des 110 millions de francs nécessaires au solde du programme d'acquisition de douze canadiens.

Les moyens de fonctionnement continuent – et je le regrette – à diminuer. Ils régressent de 13 % et touchent probablement le niveau au-dessous duquel la capacité opérationnelle risque d'être affectée.

De même, toujours pour les dépenses ordinaires, les crédits de remboursement aux services départementaux d'incendie et de secours pour les opérations extra-départementales connaissent une nouvelle fois une forte baisse par rapport à la loi de finances initiale, en raison de la non-reconduction des crédits qui avaient été obtenus l'an dernier au cours de la discussion parlementaire. Le niveau prévu de cette ligne budgétaire devrait ainsi être augmenté d'au moins 10 millions de francs pour conserver le même soutien de l'Etat. Une position de principe devrait être prise sur ce sujet : 13,6 millions de francs ne peuvent suffire si l'on maintient le principe de cette dotation budgétaire.

Le problème est de faire en sorte que la structure de commandement des SDIS demeure liée à l'Etat. Or on peut se demander si le lent mouvement de désengagement financier auquel on assiste ne posera pas un jour le problème du commandement opérationnel et de sa responsabilité, en vertu du principe : « Qui paie commande. » Personnellement, je le regretterais, car j'estime que c'est une responsabilité qui relève de l'Etat.

J'en viens aux dépenses en capital de la sécurité civile. Il serait souhaitable d'autoriser la sécurité civile à utiliser des moyens de financement alternatifs aux crédits budgétaires, comme le recours au crédit-bail, et de prévoir, à l'occasion du projet de loi de finances rectificative pour 1996, une traduction budgétaire au début de renouvellement de la flotte d'hélicoptères.

Car, si l'on va clore le programme canadien, il reste le lancinant problème de la programmation du renouvellement de la flotte d'hélicoptères. Et le moment me semble opportun pour réexaminer l'ensemble de l'organisation actuelle des secours, notamment en matière de secours d'urgence, où, vous le savez bien, monsieur le ministre, interviennent plusieurs administrations et plusieurs services. Il serait temps d'assurer une certaine coordination dans ce domaine.

En particulier, il conviendrait de ne pas écarter la possibilité d'exiger une contribution financière des intéressés – ou l'obligation d'avoir une assurance – au coût des opérations de sauvetage lorsqu'il s'agit de pratiques sportives à risques.

En conclusion, monsieur le ministre, j'indiquerai que ce projet de budget va dans la bonne direction, c'est-à-dire qu'il fait des économies tout en maintenant un financement correct des priorités.

C'est ce qu'a retenu la commission des finances, laquelle a émis un vote positif, que ce soit en ce qui concerne la police nationale ou la sécurité civile. Je vous propose, mes chers collègues, d'en faire autant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la sécurité civile.

M. Alain Marsaud, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la sécurité civile. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de la sécurité civile est marqué cette année par la stabilité des moyens engagés par l'Etat et la prise en compte de réformes importantes pour l'organisation, la gestion et la mise en œuvre des secours.

Avec 1,182 milliard de francs en crédits de paiement, le budget de la sécurité civile pour 1997 connaît une progression de 2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est cependant contrastée, car, si les moyens d'investissement augmentent en raison de l'achèvement du programme d'acquisition des canadiens CL 415, on observe une nette diminution – de 6 % – des moyens de fonctionnement des services opérationnels.

Correspondant pour l'essentiel à la prise en charge par l'Etat des moyens opérationnels lourds, cette orientation conduit néanmoins à un affaiblissement des missions opérationnelles de la sécurité civile et ne permettra pas de renouveler certains matériels techniques des unités militaires et du service de déminage.

Les crédits d'intervention subissent également une baisse significative, due à la non-reconduction des crédits destinés aux services départementaux d'incendie et de secours.

On doit se féliciter de la stabilité de l'engagement de l'Etat en faveur des moyens opérationnels lourds. Depuis le début du programme d'acquisition des canadiens, l'Etat aura en effet consacré 1,6 milliards de francs à moderniser notre flotte.

Cet engagement sera poursuivi avec le renouvellement des hélicoptères de secours. Les deux derniers des douze canadiens CL 415 devraient être livrés avant la fin de l'année et les derniers paiements intervenir au début de l'année prochaine. 70 millions de francs d'autorisations de programme et 110 millions de francs de crédits de paiement sont prévus à cette fin.

En outre, l'Etat a consenti un effort substantiel en faveur de la maintenance des aéronefs, qui bénéficie d'une nette augmentation en autorisations de programme, avec 229 millions de francs et 189 millions de francs en crédits de paiement. Ces crédits, habituellement insuffisants en début d'exercice, faisaient jusqu'à présent l'objet d'un réajustement en cours d'année.

Globalement, l'engagement de l'Etat en faveur de la sécurité civile ne faiblit pas. Tous ministères confondus, plus de 2 milliards de francs seront consacrés aux missions essentielles de prévention des risques et de secours aux personnes.

Ce budget traduit donc la continuité de l'effort de l'Etat. Parallèlement, plusieurs réformes ont pu être menées à bien cette année pour adapter les moyens humains, structurels et matériels aux nouvelles exigences de la sécurité civile. La mutation qui en résultera ouvre, à l'évidence, des perspectives nouvelles en faveur d'une politique ambitieuse de la sécurité civile.

Dans ce contexte, 1997 sera, pour la sécurité civile, une année charnière, au cours de laquelle des choix importants devront être faits qui détermineront les orientations fondamentales de l'Etat sur la base des réformes d'ores et déjà engagées dans les domaines humains, structurels et matériels de la sécurité civile.

S'agissant des moyens humains, deux réformes ont été mises en œuvre cette année.

La première concerne les sapeurs-pompiers professionnels, avec l'harmonisation de leur régime de travail et de leur régime indemnitaire, qui devrait voir le jour prochainement.

La seconde est l'adoption de la loi du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers. Ce texte constitue un réel motif de satisfaction et correspond à une réelle nécessité opérationnelle. Il devenait, en effet, urgent d'apporter des réponses à la crise du volontariat, née notamment des nouvelles contraintes économiques.

Le texte adopté par le Parlement constitue tout d'abord une véritable reconnaissance du volontariat, dont les missions et les conditions d'exercice sont désormais définies. En second lieu, il encourage le volontariat dans le respect des contraintes des entreprises et des services de secours en fixant les conditions d'emploi, de rémunération et de formation des sapeurs-pompiers volontaires.

Cette réforme constitue également une première étape – importante – en faveur d'une véritable politique d'incitation au volontariat.

Monsieur le ministre de l'intérieur, la perspective de la professionnalisation des armées doit également vous inciter à une réflexion sur le devenir du service national dans le corps des sapeurs-pompiers, service qui constituait une source non négligeable de vocations nouvelles, pouvant d'ailleurs déboucher, à terme, sur le volontariat.

Elle doit enfin nous conduire à envisager, dès à présent, les conséquences financières et opérationnelles de la suppression du service national sur les structures militaires de la sécurité civile, telles que la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le bataillon de marins-pompiers de Marseille.

Les structures et la gestion des moyens de secours de la sécurité civile ont été profondément modifiées par la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours.

Celle-ci permettra d'élargir les compétences de gestion et de prévention des services départementaux d'incendie et de secours dans un nouveau cadre juridique, sans remettre en cause les compétences des maires et des préfets.

Ce texte réalise une véritable avancée, assurant une meilleure cohérence dans l'organisation des secours et une meilleure gestion des risques entre les différents intervenants. L'établissement public territorial commun au département et aux communes permettra d'assurer la complémentarité et la coordination des moyens de secours locaux.

Pour autant, cette réforme ne sera pas sans conséquences sur les finances locales, et, à ce jour, aucune évaluation réellement fiable n'a permis de chiffrer le coût des transferts de compétences pour les collectivités locales.

S'agissant des moyens matériels, la sécurité civile se trouve, en effet, aujourd'hui à la croisée des chemins.

La fin du programme d'acquisition des canadiens CL 415 et de remotorisation des Grumann-Tracker ouvre de nouvelles perspectives, qui permettent d'envisager le remplacement de la flotte d'hélicoptères. C'est ainsi qu'il est prévu d'acquérir trente-deux nouveaux appareils à partir de 1997. Ce choix était nécessaire, compte tenu de la vétusté des appareils existants.

Cependant, il semble de plus en plus opportun de procéder à une remise à plat de l'ensemble du dispositif d'intervention et de prévention de la sécurité civile. La fin de ce programme doit nous y inciter. Ainsi, je crois qu'il est

nécessaire de doter notre pays de structures adaptées dans le domaine des risques technologiques en développant les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. De même, le dernier bilan des incendies de forêts montre très clairement l'efficacité d'une intervention précoce des moyens de secours. Ne convient-il pas, là aussi, d'envisager de doter la sécurité civile d'une flotte d'hélicoptères bombardiers d'eau assurant, en complément des canadiers, la souplesse et la rapidité des interventions ?

Chacun de ces domaines, qu'il s'agisse des moyens humains, des structures et des compétences, ou des capacités d'intervention et de secours, recèle de nombreuses interrogations. Des choix clairs devront être faits afin d'adapter la sécurité civile aux nouveaux risques, ainsi qu'aux défis posés par la réforme des armées.

Enfin, je ne voudrais pas conclure sans évoquer, comme je l'ai fait l'année passée, le développement des sports à risques, qui mettent régulièrement en péril la vie de nos concitoyens et nécessitent des interventions croissantes de la sécurité civile.

Je tiens d'ailleurs à rendre un hommage appuyé au dévouement, au courage et à l'abnégation des personnels de la sécurité civile, qui effectuent, au péril de leur vie, des missions d'assistance et de secours à des personnes qui, bien souvent, sont inconscientes des risques qu'elles font courir à autrui.

Il conviendra d'adapter le dispositif législatif et réglementaire pour assurer la responsabilisation des amateurs de tels sports, éventuellement en étendant la liste des activités sportives faisant exception au principe de gratuité des secours. Une réflexion est en cours, et je souhaite que vous puissiez nous indiquer les mesures que vous envisagez dans ce domaine.

Sur l'ensemble de ces questions, il conviendra d'apporter des réponses ambitieuses, à la hauteur des défis qu'elles posent et poseront à la sécurité civile. Les réformes engagées dans le domaine du volontariat ou de l'organisation des secours montrent, à l'évidence, que l'Etat, et vous-même, monsieur le ministre, avez la volonté de conduire à leur terme les mutations qui s'imposent. J'attends de votre part la même volonté pour amplifier ces réformes et procéder aux choix qui garantiront la cohérence de l'organisation de la sécurité civile.

Pour y parvenir, et compte tenu des réformes structurelles qui viennent d'être adoptées, je souhaite que, conformément à l'avis favorable de la commission des lois, l'Assemblée nationale adopte ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les collectivités locales.

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les collectivités locales. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1997 met en œuvre, pour la deuxième année consécutive, les règles du « pacte de stabilité financière », prévu par l'article 32 de la loi de finances pour 1996.

Un constat peut être dressé immédiatement : l'engagement souscrit par le Gouvernement est respecté. Ainsi, les dotations dites « sous enveloppe » connaîtront une évolution égale à celle des prix hors tabac, soit une augmentation de 1,3 %.

Le respect du pacte de stabilité est d'autant plus notable que, dans le même temps, les dépenses de l'Etat resteront stables en francs courants et régresseront d'environ 1,5 % en francs constants.

Avant d'examiner plus précisément l'évolution des dotations de l'Etat relevant du pacte de stabilité, dites « sous enveloppe », et des dotations « hors enveloppe », je souhaiterais revenir sur un débat qui s'est engagé il y a de cela quelques semaines et qui portait sur la progression de la fiscalité directe des collectivités locales en 1996.

Pour l'ensemble des collectivités locales, le produit voté en 1996 s'établirait à 281 milliards de francs, soit une hausse de 17 milliards de francs, et non de 25 milliards de francs comme on a pu le dire ou l'écrire. Les prélèvements locaux ont ainsi progressé d'un peu moins de 7 % par rapport à l'année précédente.

Pour bien comprendre la signification de cette hausse, il importe d'observer tout de suite que cet accroissement provient pour près de 3 % de l'augmentation de la valeur des bases et pour 4 % de celle des taux des impôts locaux, ce qui relativise grandement l'augmentation de la fiscalité locale. Mais il faut bien reconnaître néanmoins que « l'effet taux » a été plus important que les années précédentes. Si la progression de près de 7 % de la fiscalité directe locale est plus forte que celle enregistrée en 1995 – plus 5,4 % – on constate qu'elle se rapproche des évolutions observées les années précédentes.

La hausse de la fiscalité directe des collectivités locales répond à la nécessité de faire face à la forte augmentation des dépenses qu'elles supportent, puisque la fiscalité transférée de l'Etat vers elles baisse de nouveau cette année et que les concours financiers de l'Etat sont stabilisés.

Deux rapports récents réalisés par l'observatoire des finances locales ont mis en évidence l'accroissement des dépenses dans les budgets locaux. Ils insistent à juste titre sur le poids des dépenses de fonctionnement dans ces budgets. Malgré le gel de l'indice de traitement brut de la fonction publique et l'absence d'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL, les frais de personnel ont augmenté de 6,2 % en 1996, pour une part à cause de l'effet des accords Durafour.

S'agissant de la CNRACL, je me réjouis de la décision du Gouvernement de ne pas modifier à nouveau en 1997 le taux de la cotisation, grâce à la mobilisation des réserves structurelles du fonds des allocations temporaires d'invalidité.

A côté des frais de personnel, les dépenses d'aide sociale poursuivent leur dérive. Elles absorbent près de 60 % des frais de fonctionnement des départements.

La mise en œuvre de la prestation spécifique dépendance, votée en première lecture par le Sénat dans l'attente de la prestation d'autonomie promise par le Gouvernement, pourrait encore se traduire par une forte augmentation de la charge des départements.

Les communes participent aussi fortement : la moyenne nationale de la participation des communes aux dépenses sociales des départements est de 15 % environ. Cette participation est d'autant plus mal supportée par les communes que les taux annuels de croissance sont très supérieurs à l'augmentation des budgets communaux et que les modalités de calcul sont opaques. C'est pourquoi votre rapporteur spécial souhaiterait que le projet de loi annoncé en septembre 1995 par le Premier ministre sur la réforme du calcul du contingent communal d'aide sociale soit déposé prochainement, ce qui permettrait de

préciser l'assiette de ces charges et d'en accroître la transparence. C'est un souhait très fort de l'ensemble des communes.

Les dépenses d'équipement direct sont en quasi-stagnation en 1996, mais cela correspond au cycle électoral bien connu : les nouvelles municipalités n'ont pas eu le temps d'engager des projets importants.

Cependant, les dépenses d'équipement direct des collectivités locales sont appelées à augmenter dans les prochaines années, notamment à la suite de plusieurs décisions essentielles prises au niveau national ou au niveau européen, par exemple dans les domaines de l'environnement – élimination des déchets, eaux usées, désamiantage – et de la sécurité, avec la mise aux normes des installations sportives notamment. Les collectivités locales vont être confrontées à une véritable explosion de leurs charges en matière d'environnement et de sécurité, sans qu'elles aient véritablement les moyens d'y faire face. C'est pourquoi je demande que soient assouplis les délais de réalisation imposés par la loi.

A l'inverse, il faut souligner – et cela relativise l'importance de l'accroissement des investissements – la baisse du coût de l'endettement, grâce la forte baisse des taux. Il serait d'ailleurs souhaitable que la commission d'évaluation des charges puisse prendre en compte les évolutions survenues depuis les transferts de compétences. Ainsi, il n'est plus envisageable de construire un collège ou un lycée sans prévoir un gymnase à proximité et, bien souvent, la commune doit supporter le coût de ces installations sportives, tant en investissement qu'en fonctionnement, alors que la compétence relève d'autres collectivités.

Ce transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales n'est pas propre à la France, je tiens à le souligner. Lors de la conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur le financement des collectivités locales, qui s'est tenue au début du mois d'octobre, le président du congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe a reproché aux gouvernements européens de se décharger sur les collectivités locales de toute une série de tâches, spécialement de celles liées à l'accompagnement social de la crise.

Je crois donc nécessaire de développer les études d'impact prévues par une circulaire du Premier ministre du 21 novembre 1994 et devant accompagner les projets de loi et les projets de décret en Conseil d'Etat susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires pour les collectivités locales afin d'en préciser toutes les conséquences financières. Ce souhait se justifie par les risques très importants qu'encourent les collectivités territoriales à la suite de décisions leur imposant des charges imprévues.

J'en arrive maintenant à l'examen des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

A ce sujet, il faut avoir bien présentes à l'esprit les deux préoccupations qui s'affrontent : celle de l'Etat, qui doit impérativement réduire ses charges et le poids de la fiscalité qu'il fait peser sur les contribuables – c'est une nécessité absolue – et celle des collectivités locales, qui doivent faire face à des charges de plus en plus lourdes.

Le pacte de stabilité financière, je l'ai déjà dit, a pour but d'établir un certain équilibre entre ces deux préoccupations. Dans le projet de budget qui nous est présenté, cet équilibre est respecté. Il permet à l'Etat de maîtriser l'évolution de ses engagements en fonction de celle des prix. Il permet également – et il faut insister sur ce point – d'assurer aux collectivités locales un minimum de croissance, en francs courants, des ressources provenant de l'Etat.

En effet, si le pacte de stabilité n'avait pas été mis en œuvre, le montant total des dotations comprises dans le périmètre normé aurait été en 1997 de 155,1 milliards de francs au lieu des 156,06 milliards de francs prévus dans le présent projet de loi de finances, soit près d'un milliard de francs en plus.

Certes – et je l'avais déjà souligné l'an dernier – le choix d'une progression globale de l'enveloppe indexée sur le seul indice des prix de la consommation hors tabac n'autorise qu'une progression modeste des engagements de l'Etat : plus 1,3 %, ou plus 1,53 % si l'on tient compte de divers ajustements. Il est regrettable que l'évolution des attributions ne combine pas celle des prix et celle du produit intérieur brut. Mais il n'est pas interdit de penser que le jour où les finances de l'Etat seront meilleures, cette combinaison de l'évolution des prix et de celle du PIB pourra être mise en œuvre.

La gestion des collectivités locales n'est guère facilitée par ces attributions, mais elles ont tout de même l'assurance d'une certaine stabilité de leurs ressources. Cela est d'autant plus vrai cette année que la dotation globale de fonctionnement, qui représente les deux tiers de l'enveloppe normée, ne devrait progresser que de 1,95 %, indexation qui est égale à la somme de l'évolution des prix à la consommation prévue pour 1997 et de la moitié de l'évolution du PIB en 1996. Encore faut-il préciser que la progression par rapport à la DGF inscrite dans la loi de finances pour 1996 n'est que de 1,26 %, puisque la DGF pour 1997 a été calculée à partir d'une base 1996 modifiée afin de tenir compte des dernières hypothèses économiques connues. Il en résulte que les collectivités qui ne bénéficient que de la seule dotation forfaitaire ne verront leur DGF augmenter que de 0,63 % ou, au mieux, de 0,69 % si le comité des finances locales choisit de porter la progression de cette dotation à 55 % du taux de croissance des ressources totales de la DGF.

Pour en terminer avec ce rapide examen du pacte de stabilité, rappelons que c'est la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui sert de variable d'ajustement à l'évolution globale des attributions sous enveloppe, pour tenir compte de la hausse des prix. Elle progresse de 2 % alors que son indexation légale aurait dû la faire diminuer de 0,61 %. On voit donc l'efficacité du pacte de stabilité.

Quant aux concours hors enveloppe, ils atteindraient 87,6 milliards de francs, soit une progression de 0,95 % par rapport à la loi de finances pour 1996 révisée.

Tout en respectant, comme on l'a vu, le pacte de stabilité financière, le Gouvernement a essayé de faire porter l'effort de maîtrise de la dépense publique sur ces dotations que l'on qualifie parfois de « bas du tableau », et tout spécialement sur les composantes de la compensation d'exonérations et de dégrèvements législatifs. Il est vrai que cette compensation est d'un montant considérable – il est estimé à 56,2 milliards de francs – et qu'elle progresse de 9,5 %.

J'approuve donc la nouvelle disposition prévue par l'article 12 du présent projet de loi de finances pour tenter de freiner le coût pour l'Etat du plafonnement de la taxe professionnelle au regard de la valeur ajoutée : 30,8 milliards de francs, soit près de 79 % de l'ensemble de la compensation d'exonérations et de dégrèvements législatifs. Mais la mesure prévue pour cette année me semble très timide, et il va de soi que tout effort notable de maîtrise des dépenses de l'Etat conduira à se pencher sur cette prise en charge de l'impôt local par l'Etat – ce qui est tout de même un peu anormal – pour la réduire, sinon pour la supprimer. Il est souhaitable que les collectivités locales concernées n'ignorent pas l'importance de

ce problème et se préparent à y faire face dans le laps de temps nécessaire bien entendu.

En revanche, la diminution de plus de la moitié de la compensation de la REI, la réduction pour embauche et investissement, prévue dans le projet de budget est une mesure trop brutale qui, si elle ne porte pas atteinte à la lettre du pacte de stabilité, puisque la REI est hors enveloppe, contrevient malgré tout à son esprit. Je me réjouis donc de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement tendant à supprimer le nouveau dispositif proposé par l'article 20 pour avoir droit à la compensation de la réduction pour embauche et investissement.

En conclusion, je tiens à souligner que le projet de budget pour 1997 comporte pour les collectivités locales des éléments positifs.

Premièrement, le pacte de stabilité est respecté et l'ensemble des dotations qu'il concerne progresse en fonction de l'évolution des prix et du coût de la vie.

Deuxièmement, la charge de la CNRACL n'augmente pas en 1997. Même si c'est une mesure de circonstance, c'est toujours bon pour les collectivités locales.

Troisièmement, enfin, le plafonnement de la taxe professionnelle est maintenu à peu près à son niveau précédent, ce qui est une bonne nouvelle pour les collectivités locales.

Mais, en marge de ce projet de budget, subsiste un point d'interrogation très important dû à une incertitude : l'évolution de l'indice des traitements de la fonction publique n'étant pas encore connue pour 1997, puisque les négociations ne sont pas terminées entre le ministère de la fonction publique et les représentants des syndicats de fonctionnaires, l'élaboration des budgets locaux va être très difficile. Quand on sait le coût du fonctionnement, notamment la charge que représente la fonction publique territoriale – entre 45 % et 50 % des budgets des communes – cette ignorance dans laquelle on est de l'évolution dudit indice est une préoccupation pour les responsables locaux.

Cela dit, compte tenu des données et des éléments positifs que je vous ai exposés, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits des ministères de l'intérieur et de la décentralisation pour ce qui concerne les collectivités locales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les collectivités locales.

M. Paul-Louis Tenaillon, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les collectivités locales. Madame le président, mes chers collègues, en présentant mon rapport, je m'efforcerai de faire le point de l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités locales, mais aussi de quelques problèmes d'actualité les concernant : à ce titre, j'évoquerai la question de la répartition des compétences et de la compensation des transferts de charges, ainsi que celle de l'intercommunalité.

L'année 1997 va être la deuxième année d'application du pacte de stabilité des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Ce pacte, formalisé à l'article 32 de la loi de finances pour 1996, consiste, je le rappelle, en un engagement pris par l'Etat de garantir, à hauteur de l'évolution de l'indice des prix et pour trois ans, la progression d'une enveloppe au sein de laquelle sont regroupés le principaux concours de l'Etat.

En 1996, ce nouveau système, conçu essentiellement pour limiter la charge que les concours aux collectivités locales représentent pour le budget de l'Etat, a été accueilli sans enthousiasme par les élus locaux, qui ont fini par s'y rallier en considérant qu'une progression plus modérée des concours de l'Etat pouvait être acceptée dès lors que celui-ci s'engageait à garantir leur évolution sur trois ans.

La situation et l'accueil des élus sont radicalement différents cette année, comme en témoigne l'avis du comité des finances locales sur le budget pour 1997.

Dans le contexte du projet de loi de finances pour 1997, caractérisé globalement par la reconduction en francs courants des dépenses de l'Etat, le pacte de stabilité prend un nouvel aspect. Il apparaît désormais comme un système qui protège les intérêts des collectivités locales, puisqu'il aboutit à ce que les concours versés par l'Etat connaissent une évolution, certes modeste, mais plus favorable que celle de l'ensemble de ses dépenses. Ce constat fonde le sentiment de satisfaction raisonnée que votre commission a exprimé à la suite de l'audition de M. Dominique Perben et que partage, me semble-t-il, la majorité des élus locaux.

Dans le cadre du pacte de stabilité, dont l'enveloppe progresse globalement de 1,53 %, la DGF augmente de 1,95 %.

Mais la volonté du législateur de développer l'exercice de solidarité entre des collectivités dont les moyens et les charges sont très différents conduit à faire deux observations.

Première observation : après prélèvements pour alimenter les différents fonds, la répartition garantie évoluera non pas de 1,95 %, mais seulement de 0,6 %. Il y aura donc une diminution en francs constants.

La seconde observation concerne les dispositions que nous avons prises pour permettre aux collectivités rurales de survivre. Elles sont, depuis 1996, les principales bénéficiaires de la solidarité décidée. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Rappelons que lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, notre assemblée est heureusement revenue sur la diminution de 1 600 millions de francs de la fraction de la dotation de compensation de taxe professionnelle consacrée à la compensation de la réduction pour embauche et investissement.

Enfin, je me dois de signaler, comme le rapporteur spécial, que le taux de cotisation versé par les collectivités locales à la CNRACL n'augmentera pas en 1997. Toutefois, le problème de financement de ce régime reste posé pour les années suivantes. Le Gouvernement devra le plus rapidement possible nous faire des propositions sur ce point.

La commission des lois s'est préoccupée de la situation financière des collectivités locales, marquée à tous les niveaux par un recul de l'investissement dont les conséquences me paraissent préoccupantes, notamment pour l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. A cet égard, j'aimerais que le Gouvernement fasse connaître son sentiment sur l'opportunité de mettre en place des incitations à l'investissement des collectivités locales plus efficaces que celles qui existent aujourd'hui.

La commission s'est également montrée préoccupée de l'évolution récente de la fiscalité locale pour faire justice des accusations lancées çà et là contre les élus locaux et pour mettre en lumière le fait que cette évolution, certes préoccupante, s'explique avant tout par les difficultés que

les collectivités rencontrent dans la maîtrise des progressions des charges liées aux compétences qui leur ont été transférées.

L'évolution de la fiscalité directe locale a fait la une des médias. Des chiffres excessifs, voire fantaisistes, ont été mis en avant à propos de la progression du produit voté en 1996 pour les quatre taxes directes locales. Sur cette base, un procès a commencé d'être instruit à l'encontre des élus locaux, accusés de se montrer incapables de réaliser les efforts d'économie que l'Etat parvient, pour sa part, à s'imposer. Un rapprochement quelque peu simpliste a même été établi entre l'évolution de la fiscalité locale et celle de l'impôt sur le revenu, destiné à faire croire à nos concitoyens que les collectivités publiques reprenaient, en quelque sorte, d'une main ce qu'elles leur accordaient de l'autre. Ces accusations ne sont pas sérieuses.

Certes, il n'est pas question de nier l'évidence : de 1995 à 1996, le produit voté des quatre taxes directes locales a davantage progressé que de 1994 à 1995 : plus 7 %, contre 5,17 %. Mais il faut noter que cette croissance a été moins forte que celle observée en 1994, qui était de 8,19 %, et surtout en 1993 où elle fut de 9,39 %.

L'attention des contribuables a été attirée sur la hausse des impôts locaux. Sur ce point, leur information a été incomplète. Les hausses de taux réel ont été au moins pour partie rendues inévitables par la faible augmentation des bases d'imposition, notamment pour la taxe d'habitation.

Enfin, il faut savoir que, dans l'immense majorité des cas, les élus ne peuvent faire autrement que d'augmenter leur pression fiscale. Mais ils ne le font qu'avec modération. A titre d'exemple, je rappelle que les frais de personnel des communes sont passés de 120 à 137 milliards de francs de 1994 à 1996. Quant aux dépenses d'investissement, les départements les ont restreintes de 84 à 79 milliards de francs de 1994 à 1996, et cette évolution me paraît inquiétante.

De ces difficultés bien mises en lumière dans le rapport présenté par M. Paul Girod, dans le cadre de l'observatoire des finances locales, le Gouvernement a-t-il l'intention, en 1997, de tirer des conséquences en particulier dans les deux domaines principaux où la réflexion est déjà engagée : je veux parler, d'une part, de la clarification des compétences et d'une répartition plus rationnelle des responsabilités et, d'autre part, des adaptations indispensables de la fiscalité locale ?

La taxe professionnelle semble devoir prendre beaucoup plus en compte la notion d'agglomération. Quelles sont à cet égard les intentions du Gouvernement ?

La révision des bases des valeurs locatives devrait être maintenant applicable. Selon quel calendrier ?

Nous avons reçu un excellent rapport sur l'intercommunalité. L'augmentation annuelle du nombre de groupements depuis 1992 va, semble-t-il, dans le bon sens. Mais cette satisfaction s'accompagne d'une interrogation : certains groupements ne se constituent-ils pas dans le seul but de bénéficier d'incitations financières, notamment d'attributions de dotation globale de fonctionnement ?

Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur les dispositions qu'il pense retenir pour mettre en œuvre une réforme de l'intercommunalité ?

En tout état de cause, l'année 1997 verra une évolution des relations entre l'Etat et les collectivités locales. La commission des lois souhaite que l'état d'esprit qui guide

le Gouvernement se manifeste par une volonté affirmée de clarifier et de simplifier. Le ministre nous a confirmé que telle était son intention.

Sous le bénéfice de ces réflexions, je vous invite, mes chers collègues, à adopter les crédits des collectivités locales pour 1997 tels qu'ils vous sont présentés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

FIN DE LA MISSION D'UN DÉPUTÉ

Mme le président. Par lettre du 6 novembre 1996, M. le Premier ministre a informé M. le président de l'Assemblée nationale que la mission temporaire précédemment confiée à M. Claude Girard, député du Doubs, prenait fin le 9 novembre 1996.

5

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3030) ;

Intérieur et décentralisation (*suite*) :

Sécurité :

M. Francis Delattre, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3030, annexe n° 26) ;

Police :

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 3034, tome II) ;

Sécurité civile :

M. Alain Marsaud, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 3034, tome III) ;

Collectivités locales :

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (rapport n° 3030, annexe n° 27) ;

M. Paul-Louis Tenaillon, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 3034, tome IV).

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*
JEAN PINCHOT

